

GUIDE DE

PÊCHE



PUY-DE-DÔME
N°38
ÉDITION
2025



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU PUY DE DÔME

www.peche63.com



BON À SAVOIR

Ouverture au public (Standard et bureau)

Du lundi au vendredi : 9 h - 11h / 14h - 16h
(T) 04 73 92 56 29
accueil@peche63.com

Privilégier une prise de rendez-vous au préalable

Direction

Directeur technique :

François Desmolles - (T) 04 73 92 56 57
f.desmolles@peche63.com

Pôle administratif

Assistante administrative et comptable :

Caroline Astier Cvyanovitch
(T) 04 73 90 75 56
administration@peche63.com

Pôle technique et développement

Responsable développement :

Luc Bortoli - (T) 04 73 92 57 58
l.bortoli@peche63.com

Chargé de développement Est A75 :

Nouari Boulemkhali - (T) 06 79 12 77 23
n.boulemkhali@peche63.com

Agent de développement Ouest A75 :

Christophe Monier - (T) 07 56 37 20 37
c.monier@peche63.com

Technicien qualifié :

Lilian Bonnafoux - (T) 07 55 58 42 15
l.bonnafoux@peche63.com

Technicienne :

Candice Chassery - (T) 07 57 00 23 21
c.chassery@peche63.com

Salmoniculture fédérale

La Villetour - 63610 BESSE
pisciculture@peche63.com
(T/F) 04 73 79 57 91

Responsable de la pisciculture :

Patrice Boile - (T) 06 37 57 00 48

Technicien qualifié :

Philippe Segaud - (T) 06 37 16 30 64

Agent technique :

Benoit Vidal - (T) 06 87 29 25 74



Lac Pavin
Secteur Sancy-Cézallier-Artense

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE

14 allée des eaux et forêts

Site de Marmilhat Sud - 63370 LEMPDES

Bureau / Conseil d'administration

Président	M. Christian CHANSEAUME
Trésorier	M. Gérard POINT
Trésorier adjoint	M. Michel VIGIER
Secrétaire	M. Régis HONAJZER
Secrétaire adjoint	M. Jacques FAUCHER
Vice-président	M. Christian BAYET
Vice-président	M. Jean-Pierre CORNU
Membres du CA	M. Hervé BRUGIERE M. Gérard CHEYNOUX M. Stéphane GIMBERT M. Guy GODET M. Pierre METZGER M. Jean-François NONY M. Johan ROUGERON M. Alain TARRASON
Représentant des Pêcheurs amateurs aux Engins et Filets - ADAPAEF	M. Thierry CIBERT
Suppléant ADAPAEF	Marc JOURDAIN

www.peche63.com



Avec la participation financière de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ÉDITO



Nous sommes encore nombreux animés par **la passion de la pêche** dans notre département et c'est **un formidable constat**.

Notre département est parcouru par d'innombrables ruisseaux et rivières qui méritent le détour du pêcheur.

Nos plans et lacs sont l'objet de toutes nos attentions pour garantir leur attractivité.

La Fédération départementale renforce constamment avec conviction le développement de la pêche de loisir et elle met en œuvre avec l'aide de nos différents partenaires les solutions techniques pour garantir une gestion piscicole à moyen terme et **une amélioration optimale de la qualité du milieu aquatique**.

Il n'en reste pas moins que la tâche est ardue. Le milieu aquatique dans lequel nous évoluons pour la pêche subit de multiples agressions : Les milieux naturels et la biodiversité continuent de se dégrader !

Les pêcheurs sont les vigiles actifs et unis qui savent rendre compte de la réalité de l'état de ce milieu. Il est de notre mission de rendre compte fermement aux responsables politiques et économiques de ces constats pour influencer concrètement l'avenir : les poissons autochtones vivent exclusivement dans de l'eau en quantité suffisante, de qualité satisfaisante et à la température qui va bien !

N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider à conserver notre magnifique patrimoine naturel !

Nous constatons une prise de conscience croissante de l'urgence à agir.

Les pêcheurs constatent la résilience de la nature c'est une source de motivation majeure.

Agissons ensemble en 2025 !



**Christian
CHANSEAUME**

Président de la Fédération
de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique
du Puy de Dôme(63)



4 ZONES DISTINCTES

Des entités territoriales définies par la géologie du département





11 000 kms
de rivières de 1^{ère} catégorie
(salmonidés dominants)

300 kms
de rivières de 2^{ème} catégorie
(dont 200 km de domaine public)

3 grands barrages EDF
pour un total de 1 653 ha
(dont 1 cogéré par
le Cantal et la Corrèze)

450 ha de plans d'eau
et de lacs naturels
(en accès libre et/ou privilégié
avec une carte de pêche
du département)

3 000 plans d'eau
(dont 98% sont privés,
parmi ceux-ci certains sont
accessibles avec des droits
à la journée)



PAGES 22 À 25

La truite en pays sauvage



SOMMAIRE

BON À SAVOIR	2
ÉDITO	3
LA RUBRIQUE DE FRANÇOIS	6



SECTEUR SIOULE COMBRAILLES

Pays des étangs et de la Sioule	8-11
---------------------------------------	------



SECTEUR SANCY CÉZALLIER ARTENSE

Lacs de montagne et eaux vives	12-15
--------------------------------------	-------

LES CONSEILS DE LUC	16
---------------------------	----



SECTEUR VAL D'ALLIER - VAL DE DORE

Les grandes rivières de plaine	18-21
--------------------------------------	-------



SECTEUR LIVRAISOIS FOREZ

La truite en pays sauvage	22-25
---------------------------------	-------

PÔLE GARDERIE	26
---------------------	----

PÊCHES ÉLECTRIQUES 2023	27
-------------------------------	----

CONNAÎTRE LES ESPÈCES	27
-----------------------------	----

APPRENDRE AUTREMENT	28
---------------------------	----

JUNIOR FISHING TOUR	29
---------------------------	----

GUIDES DE PÊCHE	30
-----------------------	----

PARCOURS HALIEUTIQUES	31
-----------------------------	----

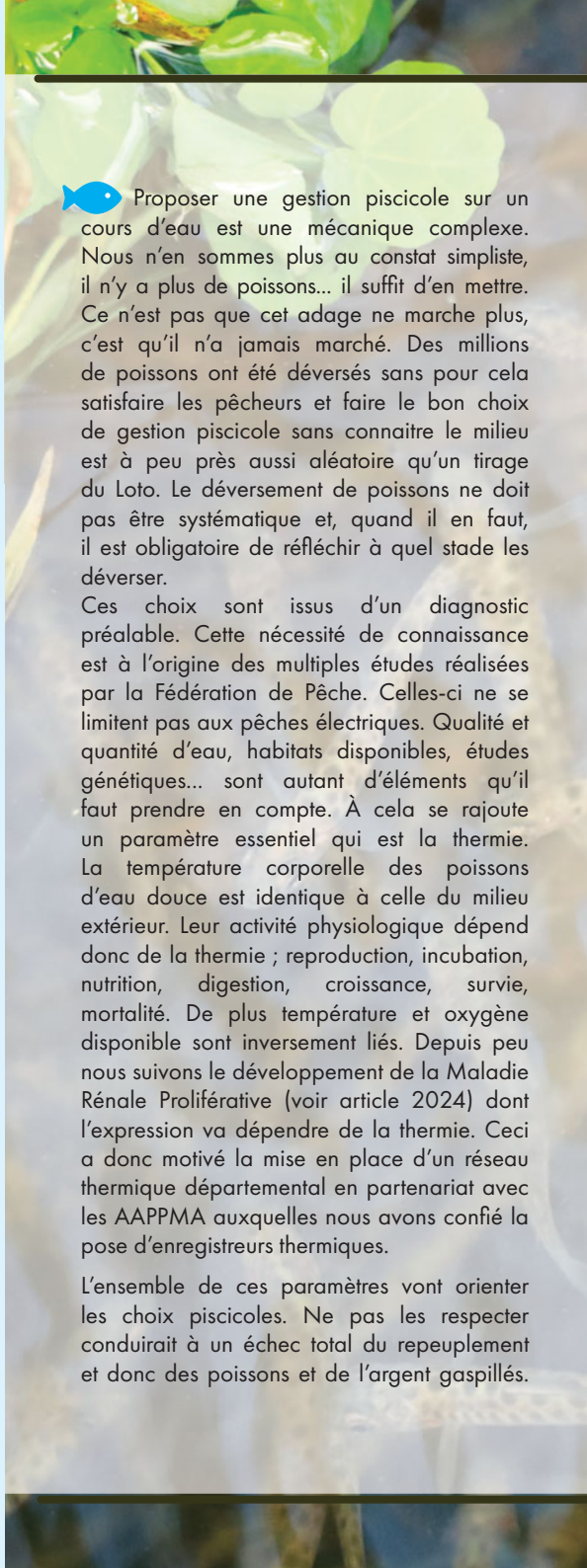


ENCART

CARTE DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE
DU PUY-DE-DÔME 2025



LA PÊCHE, C'EST EN LIGNE OU SUR
www.peche63.com



Proposer une gestion piscicole sur un cours d'eau est une mécanique complexe. Nous n'en sommes plus au constat simpliste, il n'y a plus de poissons... il suffit d'en mettre. Ce n'est pas que cet adage ne marche plus, c'est qu'il n'a jamais marché. Des millions de poissons ont été déversés sans pour cela satisfaire les pêcheurs et faire le bon choix de gestion piscicole sans connaître le milieu est à peu près aussi aléatoire qu'un tirage du Loto. Le déversement de poissons ne doit pas être systématique et, quand il en faut, il est obligatoire de réfléchir à quel stade les déverser.

Ces choix sont issus d'un diagnostic préalable. Cette nécessité de connaissance est à l'origine des multiples études réalisées par la Fédération de Pêche. Celles-ci ne se limitent pas aux pêches électriques. Qualité et quantité d'eau, habitats disponibles, études génétiques... sont autant d'éléments qu'il faut prendre en compte. À cela se rajoute un paramètre essentiel qui est la thermie. La température corporelle des poissons d'eau douce est identique à celle du milieu extérieur. Leur activité physiologique dépend donc de la thermie ; reproduction, incubation, nutrition, digestion, croissance, survie, mortalité. De plus température et oxygène disponible sont inversement liés. Depuis peu nous suivons le développement de la Maladie Rénale Proliférative (voir article 2024) dont l'expression va dépendre de la thermie. Ceci a donc motivé la mise en place d'un réseau thermique départemental en partenariat avec les AAPPMA auxquelles nous avons confié la pose d'enregistreurs thermiques.

L'ensemble de ces paramètres vont orienter les choix piscicoles. Ne pas les respecter conduirait à un échec total du repeuplement et donc des poissons et de l'argent gaspillés.

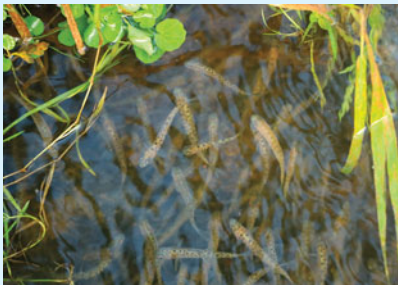


LA RUBRIQUE DE FRANÇOIS

Gestion piscicole et halieutique 2025

- Directeur Technique à la Fédération de Pêche du Puy de Dôme.
- Docteur en Dynamique des Populations et Écologie des Organismes.

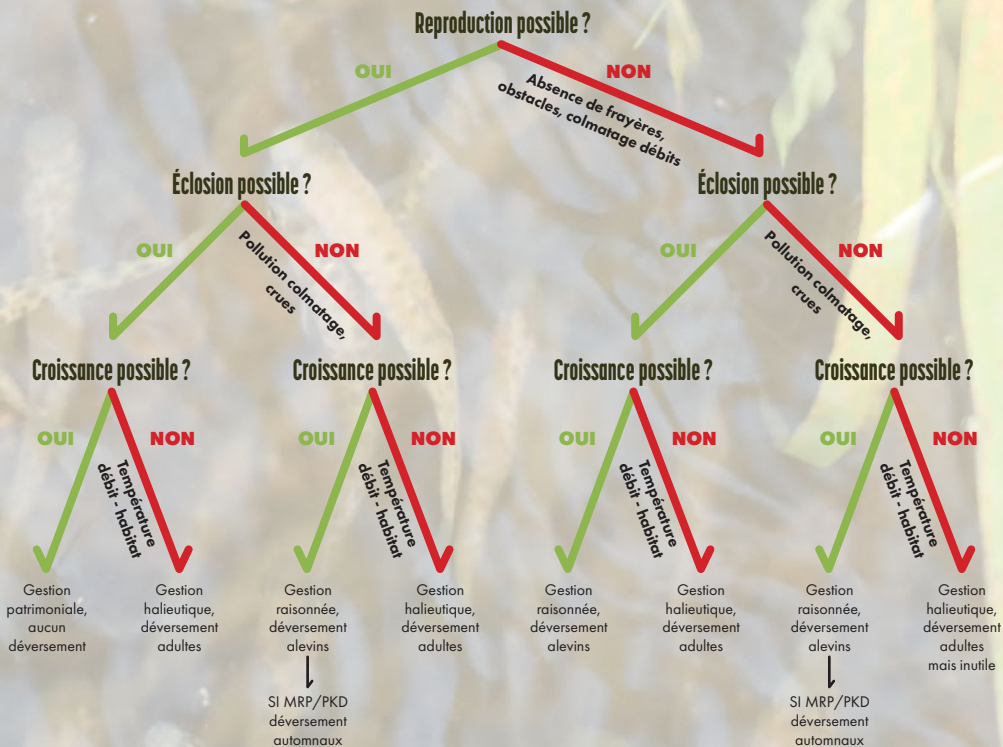
Bercé à la pêche depuis l'âge de 5 ans, pratique essentiellement la truite toutes techniques et les carnassiers aux leurres. Depuis quelques années prend plaisir à l'exotique mer, personne n'est parfait !



La production d'alevins ou de poissons plus gros par notre salmoniculture et leurs déversements ne peuvent s'appliquer que suivant une clé de décision qui découle des diagnostics inclus dans le PDPG et le PGP présenté par secteur géographique.

Il est essentiel de suivre en permanence l'évolution des connaissances et le diagnostic

des milieux afin d'adapter au mieux nos pratiques et leur efficacité. C'est aussi grâce à ces outils techniques et des documents tels que le Schémas Départemental du Développement du Loisir Pêche que nous pourrions au mieux orienter la production de notre salmoniculture, la gestion des cours d'eau et le développement du loisir pêche.



→ NON : Perturbations - Causes

Arbre décisionnel du repeuplement suivant la conformité des stades vitaux

SECTEUR SIOULE COMBRAILLES



L'ACTU DU SECTEUR

- *Poursuite de la campagne d'introduction du Black Bass sur la retenue des Fades Besserve.*
- *Nouveau plan d'eau sur le territoire de l'AAPPMA de Giat : étang des Gardes sur la commune de Fernoël.*
- *Travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Cubes réalisés par le CT Sioule Andelot.*



© Truite de la Basse Sioule

Au fil de l'eau

Vastes plateaux boisés entre Auvergne et Limousin, les Combrailles laissent libre cours à l'eau sous toutes ses formes : rivières, ruisseaux, étangs... autant de repères secrets pour pêcheurs amateurs ou avertis.

La Sioule s'y déroule majestueusement, entre gorges profondes et méandres sinueux, offrant au visiteur des possibilités infinies de balades et de détente, avec en point de mire la chaîne des Puys toute proche.

LA SIOULE

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

La Sioule prend naissance dans **le massif du Sancy**, à 1 200 m d'altitude. Après de fortes pentes volcaniques, elle s'écoule sur la plaine glaciaire de Pontgibaud, avant de s'enfoncer dans des gorges d'origine granitique et métamorphique.

De nombreux affluents viennent grossir son flot : le ruisseau de montagne devient une puissante rivière où les truites partagent leur territoire avec l'ombre commun et le saumon.

Parcours amont :

Dans sa partie amont, la Sioule et ses affluents ont toutes les caractéristiques des torrents de montagne. Toutes les techniques au toc sont reines.

Parcours intermédiaire :

Ce cours intermédiaire commence dans la plaine de Pontgibaud où la rivière est large et sinueuse. En aval, son cours s'accélère avant de se jeter dans le Barrage des Fades-Besserves. Ici, c'est le domaine de la mouche, des techniques fines au toc mais également du leurre.

Parcours aval :

Dans le Puy-de-Dôme, le cours inférieur s'écoule dans des gorges. La rivière est large et riche en végétaux, les écoulements sont diversifiés, grands plats, courants rapides, pieds de falaise, profonds, cette diversité est synonyme de richesse et de variété piscicole. L'ombre commun et la truite fario vous attendent.



Perche de la retenue des Fades

LE SIOULET

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

Le Sioulet n'est pas une rivière de montagne, de sa source à 900 m d'altitude, elle s'écoule sur le plateau granitique des Combrailles jusqu'à sa confluence avec la Sioule dans le barrage des Fades-Besserves. Ici les truites ont une magnifique couleur jaune brun et vivent au milieu de nombreuses petites espèces, vairons, goujons, lamproies de planer, loches...

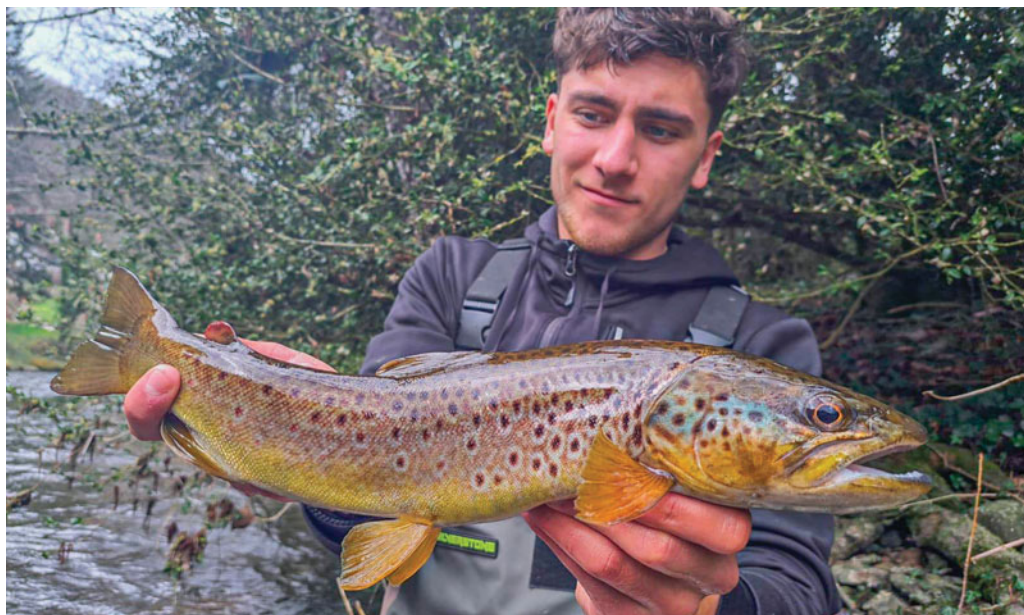
D'amont en aval cette rivière n'est jamais torrentueuse, elle coule par alternance dans des gorges et du bocage, accélérant son cours ou prenant son temps au milieu des arbres. Grands plats et courants sont un paradis pour les moucheurs. Dans les secteurs de gorge, toc et lancer léger sont les techniques les plus appropriées.



AAPPMA DU SECTEUR

**LES ANCIZES / CHATEAUNEUF-LES-BAINS / LA CLERMONTOISE / COMBRONDE /
E.G.F. / GIAT / HERMENT, / PIONSAT / PONTAUMUR / LA HAUTE SIOULE / SAINT-ELOY-LES MINES.**





Truite de la Sioule

LE CHER

Catégorie Piscicole ➔ 1ère

Cette rivière ne coule que peu dans notre département mais ses affluents, Boron, Mousson et Pampeluze sont nombreux et possèdent les mêmes qualités et défauts que la rivière principale. S'écoulant sur des plateaux granitiques, le fond des cours d'eau est riche en sable et les truites ont

une couleur brun or. Même si la densité en poisson est moins forte que dans les zones de montagne, en raison notamment des plans d'eau et de nombreux drainages, la croissance des truites est bonne et les belles, voire très belles surprises sont toujours possibles dans ce pays de calme bocage. Ce sont des rivières de début de saison à pêcher au toc, le Cher par contre est une belle rivière pour la mouche.



LACS ET PLANS D'EAU ACCESSIBLES

1	Retenue des Fades-Besserve	400 ha	700 m	Brochets, carpes, sandres, fritures, perches, black bass	Les Ancizes	
2	Retenue de Queuille	53 ha	690 m	Carpes, brochets, sandres, fritures	Queuille	
8	Barrage du Sep	33 ha	500 m	Truites, fritures, tanches	St-Hilaire-La-Croix	
15	Plan d'eau du Quartier	1,5 ha	700 m	Carpes, fritures, truites	Pionsat	
5	Étang du Cheix	5 ha	680 m	Fritures, carpes, brochets	Biollet	
11	Étang de Fayat	11 ha	750 m	Carpes, brochets, truites	Herment	
16	Étang de Lachenal	1 ha	550 m	Carpes, sandres, fritures	Pionsat	
22	Retenue d'Anschald	20 ha	780 m	Truites, carpes, fritures	Bromont-Lamothe	
27	Étang de Lachamp	5 ha	825 m	Brochets, carpes, fritures	Manzat	
29	Étang des Gardes	1,3 ha	788 m	Carpes, tanches, brochets, fritures	Fernoël	

➔ (légende et localisation sur encart central)



SIOULE COMBRAILLES

SAURET-BESSERVE
ANCIZES-COMPS



Eaux libres
2^{ème} catégorie

Parcours passion



LE PARCOURS DU SECTEUR SAURET-BESSERVE ET LES ANCIZES-COMPS

LE BARRAGE DES FADES-BESSERVES

Réputé pour la pêche du sandre et du brochet, le barrage des Fades-Besserves abrite également de belles populations de perches, silures et cyprinidés. Depuis 2023, des déversements réguliers de black-bass sont réalisés, l'objectif à long terme étant d'implanter cette nouvelle espèce.



CARACTÉRISTIQUES

- ▲ Altitude : 500 m
- ∫ Surface : 400 ha
- || Niveau : Tous



TECHNIQUES

Toutes les techniques de 2^e catégorie.



POISSONS

Brochets, sandres, perches, silures, black-bass, carpes et tous cyprinidés.



ACCES

Depuis la mise à l'eau au lieu-dit la Faye, ou bien sur les plages de Confolant et de la Chazotte pour les secteurs amont. Pour la partie basse, depuis la D62 en direction de Saint-Priest-Des-Champs.



"La Sioule" Les Ancizes

Président : BAYET Christian

Tél : 06.17.21.70.00

Courriel : chbayet@wanadoo.fr

SECTEUR SANCY - CÉZALLIER ARTENSE



L'ACTU DU SECTEUR

➤ *Fin des travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages routiers du Conseil Départemental.*

➤ *Création d'un parcours passion sur la Dordogne à la Bourboule, dans lequel s'intègre le parcours no-kill halieutique et la mise en place de rampes d'accès.*



Sandre de
Bort-les-Orgues


Le volcanisme dans tous ses états...


Dômes, puys, cônes, cratères, lacs, tourbières, ici, richesse et diversité ne sont pas de vains mots pour décrire ces paysages uniques en Europe. Règne de la nature à l'état pur, ce territoire qui s'étend de la chaîne des Puys au nord, au plateau du Cézallier au sud, en passant par le massif du Sancy, satisfait toutes les envies. A l'ouest, le Dauphiné d'Auvergne, aux couleurs ocres et aux accents méridionaux, vous conte au passage l'histoire de la Reine Margot, des châteaux et des églises romanes. La truite y est reine et sa pêche délicate, dans les grandes rivières, les lacs naturels de cratères et de barrages volcaniques toute proche.


LA COUZE D'ARDES

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

La Couze d'Ardes prend naissance à 1 400 m d'altitude sur les flancs du mont Chamaroux et se jette dans la rivière Allier au niveau du Breuil-sur-Couze. Coulant tour à tour sur des terrains volcaniques puis sédimentaires, la croissance des truites est très contrastée.

 **Dans le cours amont**, une multitude de petits torrents grossissent la Couze d'Ardes. La technique reine : la très locale pêche à la barre.


 **Son cours intermédiaire**, de Saint-Alyre-es-Montagne à Barrèges, est torrentueux : toc leurres sont des techniques très prisées.


 **Dans la vallée** et jusqu'à sa confluence avec l'Allier, la Couze d'Ardes est un cours d'eau puissant qui alterne plats et radiers. Les espèces sont plus diversifiées : goujons, vairons, chevaines viennent se mélanger aux truites de belle taille.

LA COUZE CHAMBON

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

La Couze Chambon est scindée en deux secteurs distincts séparés par le lac du même nom. Torrents et truites en amont, rivière large à peuplement diversifié en aval.

 **En amont**, la Couze ne porte pas encore le nom de Chambon, c'est une succession de torrents qui confluent et se jettent dans le lac Chambon. Dans ce secteur aux magnifiques paysages les truites fario sont très nombreuses. Pour les débusquer, pêcher au toc, de préférence, sans oublier la sauterelle en été.


 **En aval**, la Couze Chambon offre de beaux parcours (attention à l'accessibilité : sociétés privées vers Saint-Nectaire) à la richesse piscicole parfois irrégulière. La rivière est riche en vairons et en goujons qu'il est toujours agréable de pêcher les pieds dans l'eau. Le lancer léger reste une technique très pratiquée pour la truite.


LA COUZE PAVIN


Catégorie Piscicole ➡ 1ère

Des monts Dorés à 1 700 m d'altitude à l'Allier, la Couze Pavin parcourt plus de 40 km au long desquels se succèdent, faciès torrentueux et « rases » qui méandrent sur les plateaux glaciaires.

La rivière est tumultueuse, coulant au fond de gorges avant de s'assagir vers Saint-Floret, pour finalement se jeter dans l'Allier à Issoire.

 **Dans la partie amont** de la Couze et de ses affluents les truites sont abondantes, noires de robe, et délicates à capturer. Le toc permet de pêcher partout et en toute saison.

 **Le cours intermédiaire** de la rivière a découpé le paysage : grossie par de nombreux affluents, la Couze Pavin coule entre falaises et coulées de laves. Toutes les techniques permettant de propecter au fond des cavités assureront de belles pêches.

 **Dans la plaine**, sans réellement s'assagir, les cascades cèdent la place aux courants profonds et aux radiers. Toutes les techniques de pêche sont praticables et souvent payantes.

AAPPMA DU SECTEUR

ARDES-SUR-COUZE / BESSE-EN-CHANDESSE / LA BOURBOULE / BOURG-LASTIC / CHIDRAC /
COUDES / ISSOIRE / MESSEIX / LE MONT DORE / MUROL / PERRIER / SAINT-DONAT /
ST-GERMAIN-LEMBRON / ST-PIERRE-ROCHE / LA TOUR D'Auvergne





LA DORDOGNE

Catégorie Piscicole ➡ 1ère


La Dordogne est une des rivières majeures du Puy-de-Dôme.

Des sources à sa sortie du département, le peuplement piscicole du bassin versant de la Dordogne est presque exclusivement constitué de truites fario.

 **Le cours amont** draine les villes du Mont-Dore et de la Bourboule où il reçoit une multitude de ruisseaux qui lui confèrent son caractère torrentueux et imprévisible. Pêchez au toc ou à la surprise en été.

 **Plus en aval**, le ruisseau devenu rivière a modelé le plateau selon des vallées encaissées et des gorges d'accès délicats dont les célèbres gorges d'Avèze.


La truite, présente en quantité, peut être recherchée au toc à l'anglaise, au vairon ou encore à la mouche.


 La réputation de ce cours d'eau est sans conteste liée à la qualité de **ses affluents**. Du plus petit ruisseau de montagne au cours d'eau large d'une quinzaine de mètre, toutes les techniques peuvent être pratiquées, dans une nature magnifique.

LA RHUE

Catégorie Piscicole ➡ 1ère





















Cette magnifique rivière naît sur les pentes du puy Paillaret à 1 650 m d'altitude.

 **L'amont** de la rivière est riche de ses très nombreux affluents qui assurent une pêche de qualité. Sur ces ruisseaux, le toc ou les techniques de pêche à la surprise sont les plus efficaces.

 **En aval**, renforcée par ses affluents, elle coule au milieu de gorges jusque dans le département du Cantal. Les grosses truites sont nombreuses, à rechercher dans les fosses ou avec des sedges au coup du soir.



LACS ET PLANS D'EAU ACCESSIBLES

	Lac Pavin	44 ha	1200 m	Ombles chevaliers, truites, perches	Besse-St-Anastaise	
	Lac de Servières	15 ha	1200 m	Ombles chevaliers, truites, perches	Orcival	
	Lac de Guéry	25 ha	1247 m	Truites, perches	Perpezat - Le Mont-Dore - Orcival - Saulzet-le-Froid	
	Lac d'Aydat	66 ha	830 m	Brochets, carpes, sandres, fritures	Aydat	  
	Retenue de Bort-les-Orgues	1400 ha	540 m	Sandres, brochets, carpes, fritures	Bort-les-Orgues	 
	Lac Chambon	60 ha	875 m	Sandres, brochets, carpes, fritures	Chambon-sur-Lac	 
	Retenue de Gabacut	3 ha	923 m	Truites, fritures	Saint-Genes-Champespe	
	Plan d'eau du Béal-des-Roziers	4 ha	800 m	Truites, fritures	Messeix	
	Plan d'eau des Hermines	10 ha	1150 m	Truites, fritures	Besse-St-Anastaise	
	Plan d'eau de La Tour-d'Auvergne	3 ha	1000 m	Carpes, fritures, truites	La Tour-d'Auvergne	
	Lac de Bourdouze	25 ha	1150 m	Brochets, fritures	Besse-St-Anastaise	

 (légende et localisation sur encart central)

 En raison des travaux prévus sur le barrage du lac de Guéry, nous n'avons pas l'information des conditions de pêche pour la saison 2025 à la date de parution de ce document (décembre 2024).



SANCY - CÉZALLIER ARTENSE

ORCIVAL



**Eaux closes – accès particulier
(option fédérale)**



Truite du Lac de Servières



LE PARCOURS DU SECTEUR ORCIVAL

LE LAC DE SERVIÈRES

Une gestion piscicole respectueuse de la riche biodiversité du lac est mise en œuvre, seuls des alevins de truites fario, arc-en-ciel et d'ombles chevalier sont introduits régulièrement sur le site (depuis 2019). Des lâchers des poissons adultes sont parfois effectués à l'occasion d'évènements particuliers.

La pêche sur le lac de Servières est possible grâce à l'ajout d'une option (annuelle, hebdomadaire ou journalière) sur une carte permettant de pratiquer sur les eaux libres du département du Puy-de-Dôme. Ce parcours vous offre une opportunité de prolonger la saison de pêche des salmonidés après la fermeture des cours d'eau de 1^{ère} catégorie.



© IGN-SCAN 25

15



CARACTÉRISTIQUES

- ▲ Altitude : 1201 m
- ∞ Surface : 16 ha
- || Niveau : Intermédiaire



TECHNIQUES

Mouches et leurres uniquement ardiffon(s) écrasé(s), tous les appâts naturels sont interdits.



POISSONS

Truites Fario, Truites Arc-En-Ciel, Ombles Chevalier, Perches.



ACCÈS

Depuis la D983 sur le parking en face du gîte du Lac de Servières, mais aussi depuis la D983 en face de la route de Vernines où un parking est accessible au bout de la piste.



**AAPPMA de
Saint-Pierre-Roche**

Président : **ZAUGG Noël**

Tél : 06.86.64.06.04

Courriel : noel.zaugg@orange.fr



LES CONSEILS DE LUC

Le but de cette rubrique est d'apporter aux adhérents des conseils concrets pour qu'ils réussissent une belle saison de pêche.

Titulaire d'un diplôme supérieur dans le domaine de l'hydrobiologie et du BP JEPS pêche de loisir (guide de pêche), Luc Bortoli occupe le poste de responsable du développement à la FDPPMA63 depuis plusieurs années. Il maîtrise la plupart des techniques de pêche. Après avoir pêché principalement les salmonidés en rivière (à la mouche particulièrement), il est venu à la pêche des carnassiers en embarcation en commençant par le brochet en float tube. Actuellement, la recherche des percidés en bateau occupe une bonne partie de son temps libre.




Pour 2025, retour aux sources pour ma part puisque c'est bien la pêche de la truite qui m'a passionné pendant de très longues années et m'a amené à étudier dans le domaine de l'hydrobiologie.

Après quelques années à pratiquer au toc ou à la mouche en ruisseaux de tailles modestes puis au vairon manié et à la mouche (sèche et en nymphe à vue) en rivière moyenne, je me suis intéressé à la pratique de la nymphe au fil.

Et là : quelle révélation et quelle efficacité !

Évidemment, entre le début des années 2000 (date de découverte pour moi de cette technique) et aujourd'hui, les poissons ont appris à se méfier de ces petites nymphes artificielles qui dérivent dans le courant. Mais en affinant quelque peu l'approche et les montages, cette technique représente à mon sens, la façon la plus "efficace" pour prendre des truites et des ombres en rivière.

Les grands principes

 L'objectif de cette technique est de faire dériver plus ou moins naturellement dans les courants une (ou plusieurs) imitation de larve d'insectes aquatiques. En général, on lance son montage $\frac{3}{4}$ amont et on contrôle la dérive canne haute en maintenant une légère tension. La distance de pêche la plus confortable se situe autour de 3 longueurs de cannes. On évite de faire draguer ses nymphes ; c'est-à-dire de couper la dérive.


Lors du lancer, en fin de geste, la canne se trouve en position basse puis on remonte le bras pour reprendre le contact avec les nymphes sans les brider ; on accompagne ensuite son montage en reprenant le surplus de ligne avec la main qui ne tient pas la canne. On peut parfois animer en imitant l'émergence d'un insecte en relevant quelque peu le bras.

La détection des touches est plus ou moins subtile. Il faut toujours suivre des yeux sa ligne et au moindre doute, le ferrage doit être immédiat avec un geste ample.

Lors du combat avec le poisson, on cherche à maintenir le plus possible la canne en position

haute pour profiter son action qui compense les rûshs du poisson.

↳ Le matériel

 Niveau matériel, une canne à mouche de 10-11 pieds avec un moulinet garni d'une soie de 3-4 semble un bon compromis mais la tendance va vers l'utilisation d'une canne à mouche de plus en plus longue et de soie de plus en plus fine voire plus de soie du tout. Ces dernières orientations tendent d'ailleurs à rapprocher pêche en nymphe au fil et pêche en toc/nymphe.

Un moulinet semi-automatique peut faciliter la récupération de la ligne mais n'est pas indispensable.


On utilise en général un corps de ligne en 16/100 (fil bicolore). On peut améliorer sa visibilité en utilisant une peinture pour nylon et/ou en laissant un petit excédent au niveau du nœud de raccord avec le bas de ligne. Ce dernier étant souvent composé de 1.5 m de fluoro carbone 10 ou 12/100.

Au niveau des mouches, nul besoin d'être un grand entomologiste et d'imiter à la perfection les insectes présents dans la rivière. Les nymphes imitatives apportent tout autant de résultats sinon plus que les figuratives. La forme, la taille, la couleur et surtout le poids sont les clés de la réussite. Les nymphes à billes (souvent en tungstène) sont privilégiées et le choix du lest est primordial afin d'assurer la meilleure dérive possible. L'ajout d'une nymphe en potence saura décider les poissons les plus méfiants mais ne facilitera pas les lancers pour les débutants ; dans ce cas, on préconise une distance de 50cm entre les 2 imitations.

Poids des nymphes : en général on fait en sorte que la dérive soit moins rapide que le courant de surface selon le principe : dans 1m de profondeur, la vitesse de courant est 2 fois moins rapide qu'en surface.

L'utilisation d'une époussette permet de sécuriser ses prises et de les relâcher, dans les meilleures conditions.

↳ Où et quand utiliser cette technique ?

 Contrairement à la pêche en nymphe à vue, on ne repère pas le poisson à l'avance, on prospecte méthodiquement les différents postes de la rivière.

Selon les saisons et les moments de la journée, on trouvera des poissons dans les courants rapides, dans les zones plus calmes derrière les rochers et en bordure ou dans les fosses plus profondes.

Si l'on peut pratiquer quasiment pendant toute la période d'ouverture, la fin du printemps reste le moment de l'année qui me paraît le plus adapté. En effet lors des cycles d'alimentation, les poissons commencent à monter dans les veines de courant principales et il n'est pas rare de les toucher juste en aval de la rupture d'écoulement en « plein bouillon ». A ces rares moments, la nymphe touche à peine la surface de l'eau qu'elle est saisie par le poisson et que le bas de ligne se tend.


Attention ! Il arrive parfois que les ombres répondent très bien à cette technique alors qu'ils n'ont pas fini de se reproduire. Donc, si vous enchaînez les captures de cette espèce sur un spot, alors que leur pêche n'est pas encore autorisée (2e samedi de mai), soyez raisonnable et changez de zone.

Avec les éléments ci-dessus, vous avez tout pour débuter ou progresser dans cette technique.

Alors à vous de jouer !!!

**RETROUVEZ
CETTE RUBRIQUE**



 **Scannez-moi !**

SECTEUR VAL D'ALLIER VAL DE DORE



L'ACTU DU SECTEUR




➡ **CNPL 2025**

➡ **Dissolution de l'AAPPMA Banque de France, ce sont les AAPPMA de Vic-le-Comte et Maringues qui se partagent les baux de pêche.**

Silure du plan d'eau de Cournon

De part et d'autre de la rivière Allier



se découvrent des paysages pittoresques, des terroirs vignerons et des villages perchés aux pierres blondes, dont certains sont classés parmi les Plus Beaux Villages de France. Au nord, les étendues céréalières de la Limagne bordée à l'est par les monts du Forez et à l'ouest par la chaîne des Puy dévoilent sans retenue la richesse de leurs terres jalonnées de typiques colombiers en pisé. La rivière Allier compte sur les 120 km de notre département 35 espèces piscicoles. De nombreux plans d'eau à carnassiers et cyprinidés complètent l'offre de ce secteur.

L'ALLIER

Catégorie Piscicole :

➔ 2ème domaine public

Longue de 410 km du Moure de la Gardille en Lozère à 1 503 m d'altitude à sa confluence avec la Loire à Nevers, 117 km traversent le département du Puy-de-Dôme. L'Allier est une rivière large (40 à 100 m) et capricieuse qui a su préserver son espace de liberté. Sauvage, souvent difficile d'accès, l'Allier possède un énorme potentiel piscicole et halieutique.



Dans son cours supérieur,

l'Allier coule sur des terrains granitiques, métamorphiques et sédimentaires. Aux grands courants succèdent fosses et plats. Du Saut du Loup jusqu'à Cournon, poissons blancs et salmonidés se côtoient : ombres et truites laissent leur place, l'espace de quelques calmes, aux brochets, sandres et carpes. Ce secteur de rivière est le domaine privilégié des barbeaux, ablettes, chevaines et lotes de rivière.

Les techniques de pêche aux leurres sont très adaptées.



En aval de Cournon,

l'Allier rejoint sa plaine alluviale où elle serpente, se perd en méandres et ralentit sa course. Brochets, sandres, carpes, gardons, perches vous réserveront de belles surprises, mais il faut savoir se repérer pour accéder aux postes les plus favorables.



Brocheton d'un recul de l'Allier

L'ALAGNON

Catégorie Piscicole :

➔ 2ème domaine public

Ce cours d'eau de 2ème catégorie descend des monts du Cantal. Rivière puissante, elle coule peu dans le Puy-de-Dôme avant de se jeter dans l'Allier au Saut du Loup.

Si le peuplement piscicole est diversifié, l'Alagnon est surtout connue pour sa population d'ombres communs.

C'est une rivière de courants et de radiers : lancer et mouche sont les techniques reines.



AAPPMA DU SECTEUR

AUZAT-SUR-ALLIER / BEAULIEU / BILLOM / COUDES / LE CHEIX-SUR-MORGE /
LA CLERMONTOISE / COURNON / COURPIERE-THIERS / ISSOIRE / JUMEAUX / MARINGUES
MICHELIN / PUY GUILLAUME / RHENALU-AIRFORGE-INTERFORGE / RIOM / ROYAT /
VEYRE MONTON / VIC LE COMTE / E.G.F. / VALLÉE DU BÉDAT



LA DORE

Catégorie Piscicole :

↘ 2ème domaine public

Situé entre le barrage de Sauviat, à 6 km au sud de Courpière, et sa confluence avec l'Allier près du Pont de Ris, à la limite nord-est du département, ce parcours de 43 km de la Dore est particulièrement riche sur le plan piscicole.

Classée en 2^{ème} catégorie, domaine privé sur 8 km puis domaine public sur 35 km, la vallée recueillant la Dore 1^{ère} catégorie et le Miodet s'élargit alors dans une plaine alluviale.

De petits ruisseaux constituent les apports en rive gauche alors qu'en rive droite, le Couzon,

la Durolle et la Credogne renforcent le bassin avec une eau riche en truites fario, vairons et goujons.

Le parcours supérieur compris entre Sauviat et Pont-de-Dore est une succession de courants et de zones calmes de profondeur variée. Il est particulièrement adapté à l'ombre commun qui cohabite avec truites, goujons, ablettes, gardons, carpes, chevesnes et quelques carnassiers. La présence du Saumon est également à signaler.

De Pont-de-Dore à l'Allier, la Dore possède un grand nombre de "coups spécifiques" à carpes, brochets, sandres, perches et fritures.



LACS ET PLANS D'EAU ACCESSIBLES

	Plan d'eau de Cournon	8 ha	325 m	Fritures, black bass	Cournon	
	Plan d'eau de la Vallée du Bédât	2 ha	390 m	FERMÉ EN 2025 - Truites, fritures	Vallée du Bédât	
	Etang du Chambon	1,2 ha	300 m	Fritures, carpes, brochets	Thiers	CARPODROME
	Etang du Colombier	1 ha	400 m	Fritures, carpes, brochets	Brassac-les-Mines	
	Plan d'eau les Couleyras	18 ha	300 m	Fritures, carpes, brochets	Joze	
	Etang du Moulin de Croptes	4 ha	350 m	Fritures, carpes, brochets	Lezoux	
	Etang de la Dore (ou étang de l'autoroute)	5 ha	300 m	Carpes, fritures, black bass, brochets	Peschadoires	
	Etang de la Croix Percée	1,6 ha	410 m	Carpes, brochets, fritures, sandres	Billom	
	Etang de la Fontaine qui pleut	1,5 ha	320 m	Fritures, black bass	Courpière	
	Etang les Grands Graviers	4 ha	300 m	Fritures, carpes, brochets	Puy-Guillaume	
	Plan d'eau des Martailles	17 ha	300 m	Fritures, carpes, brochets	Les Martres-d'Artière	
	Etang des Mayères (Sapin et Ouest)	25 ha	380 m	Fritures, carpes, brochets	Issoire	
	Etang Lospeux	0,8 ha	460 m	Fritures, carpes, tanches	Sauxillanges	
	Plan d'eau du Mas	10 ha	380 m	Fritures, carpes, brochets, black bass	Issoire	
	Etang des Prairies (Sauxillanges)	0,5 ha	430 m	Fritures, carpes, tanches	Sauxillanges	
	Le Trou du Golf	7,5 ha	300 m	Fritures, carpes, brochets	Thiers	

↘ (légende et localisation sur encart central)



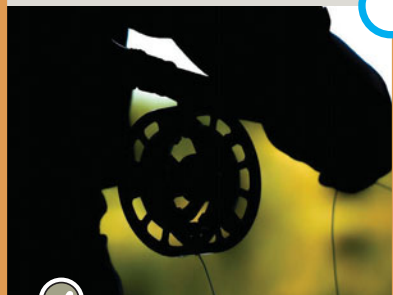
VAL D'ALLIER VAL DE DORE

BEAULIEU
AUZAT-LA-COMBELLE



Eaux libres
2^{ème} catégorie

Parcours halieutique



CARACTÉRISTIQUES

- ▲ Altitude : 400 m
- S Linéaire : 1000 m
- || Niveau : Tous



TECHNIQUES

Toutes les techniques
de 2^e catégorie.



POISSONS

Truites Fario, Truites Arc-En-Ciel
et Ombres communs.



ACCÈS

Depuis les terrains de foot de La
Combelle. Le parcours n'a pas de limite
fixe, il s'étend en amont et en aval selon
les déplacements des poissons déversés.

AAPPMA de Beaulieu

Président : **SIMON Yves**

Tél : 06.66.55.69.39

Courriel : yves.minion@gmail.com



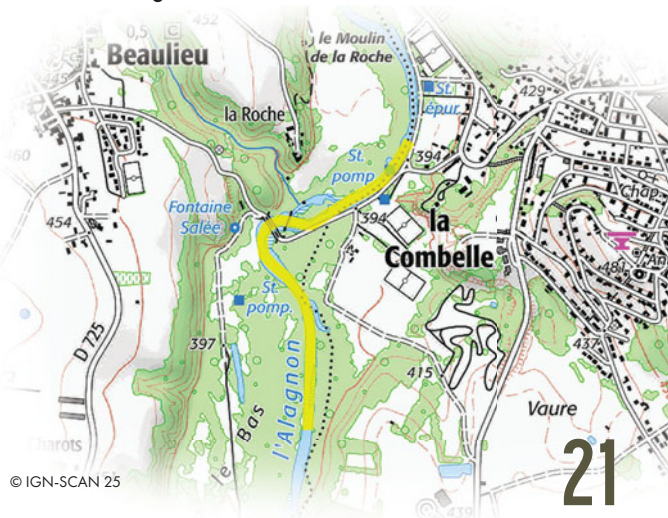
LE PARCOURS DU SECTEUR BEAULIEU - AUZAT-LA-COMBELLE

L'ALLAGNON À LA COMBELLE

Dans ces eaux brunes où alternent différents faciès
d'écoulement, ce secteur large de la basse rivière
Allagnon se prête à toutes les techniques de pêche
des salmonidés.

Sur ce parcours, la FDPPMA a fait le choix de renforcer
la population de truites sauvages en déversant
régulièrement des truites fario adultes afin d'améliorer
vos chances de réussite.

Ce parcours en 2^e catégorie vous offre également
la possibilité de pêcher après la fermeture des rivières
de 1^{ère} catégorie.



© IGN-SCAN 25

SECTEUR LIVRADOIS-FOREZ



L'ACTU DU SECTEUR

Différents projets ont été menés par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez :

➤ *Suppression du seuil des peupliers sur la Dore et rétablissement de la continuité écologique sur l'ensemble de la Dore en seconde catégorie*

➤ *Travaux de dérasement du seuil sur la Durolle et assèchement du bief dit « de Préciforge » sur la commune de Thiers.*

Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

offre de nombreuses richesses. Révélant un paysage montagnard de cols et de crêtes, et abritant de petites vallées où sont installés depuis des siècles les artisans couteliers et papetiers.

Terre d'artisanat et de tradition, le Livradois-Forez a la couleur et le caractère du fromage qui le symbolise, la Fourme d'Ambert, à la fois doux et corsé, rude et généreux. Ruisseaux et grandes rivières de montagne offrent à la truite et l'ombre un habitat de qualité. Des plans d'eau diversifient les milieux proposés.



Carpe de l'étang du Chambon

LA DORE

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

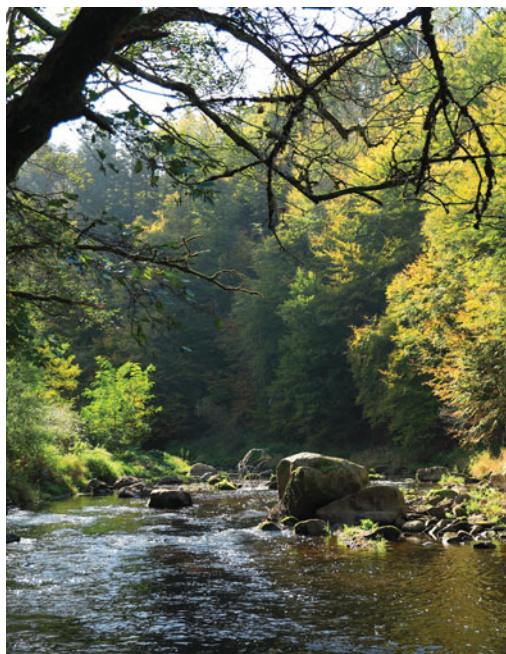
La Dore prend sa source en Livradois à 1 000 m d'altitude. Ruisseau coulant sur des terrains granitiques au milieu des forêts, son flot grossit avant de serpenter dans la plaine d'Ambert où elle reçoit son principal affluent la Dolore. Puis, jusqu'à Courpière, la Dore s'écoule à travers des gorges, en une succession de radiers, plats et plats courants.

🐟 **En amont d'Arlanc**, le peuplement piscicole de la Dore et de ses affluents est uniquement constitué de truites fario caractérisées par une robe brune délicatement tachetée de noir et de rouge.

🐟 **D'Arlanc à Ambert**, poissons blancs et carnassiers font leur apparition. En été, de belles fritures d'ablettes, goujons et autres petites espèces raviront les pêcheurs les plus opiniâtres.

🐟 **En aval d'Ambert**, dès son entrée dans les gorges, le cours d'eau s'accélère, truites et ombres investissent à nouveau la rivière. Ici, les soirs d'été peuvent réserver de belles surprises, à la mouche. Attention, la taille de la truite est de 23 cm... et les tacons nombreux, soyez vigilants lorsque vous les relâchez.

Dans cette partie de Dore moyenne, il est important de pêcher les affluents. Petits ruisseaux, rivière de plaine, grande rivière courante, la diversité des faciès d'écoulement permet de pratiquer toutes les techniques : toc et leurres en début de saison, cuiller et mouche par la suite. La réussite réside en la qualité de la prospection, dans ce secteur il faut être curieux et tenter sa chance.



La Dore vers Job

LA FAYE

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

Principal affluent de la Dore moyenne, la Faye prend sa source à plus de 1 000 m d'altitude aux confins du département.

Cette rivière est tour à tour tumultueuse et soudain plus calme, coulant en forêt ou au fond de ravins. Très rapidement, elle augmente la largeur de son cours grâce à de nombreux affluents. L'ensemble de ces caractéristiques lui confère une grande variété d'écoulements, de refuges et de caches influençant directement la richesse en truites du cours d'eau, ainsi que la variété des techniques de pêche pouvant être mises en œuvre.



AAPPMA DU SECTEUR


AMBERT / LA PROTECTRICE DE LA DUROLLE / SAUXILLANGES,
COURPIERE-THIERS / E.G.F.




L'ANCE DU NORD

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

Cette magnifique rivière prend sa source sur les hauteurs des monts du Forez du côté de Pierre-sur-Haute à plus de 1 400 m d'altitude.

 **Dans sa partie amont**, jusqu'à Saint-Anthème, les eaux torrentueuses de l'Ance et de l'Ancette sont grossies par de nombreux petits ruisseaux de montagne ou « rases » dévalant à proximité de fermes d'altitudes appelées jasseries. Ici toutes les techniques peuvent être utilisées, le toc assurera des captures toute l'année.

Dans tous les cas, privilégiez une grande canne qui vous permettra de pêcher discrètement sur les plateaux et de passer inaperçu sous les frondaisons des arbres.

 **Plus en aval**, avec l'arrivée de ruisseaux importants (l'Enfer, Thideron), l'Ance ralentit sa course et dessine quelques méandres dans la plaine de Saint-Clément-de-Valorgue, où radiers et plats se succèdent pour faire le bonheur de très nombreux

pêcheurs. Si toutes les techniques peuvent être pratiquées, l'Ance reste le paradis des moucheurs grâce à un peuplement préservé de truites et d'ombres communs autochtones.

EAU MÈRE ET AILLOUX

Catégorie Piscicole ➡ 1ère

Ce bassin versant draine le flanc ouest du Livradois où le terme de chevelu de cours d'eau trouve toute sa signification. La seule description des deux principales rivières, l'Eau Mère et l'Ailloux, ne peut illustrer l'enchevêtrement de ruisseaux de ce territoire aux eaux limpides et au couvert forestier important. La densité de résineux est parfois problématique dans le Livradois, les plantations trop proches des cours d'eau ayant de malheureuses conséquences sur les populations de truites de certaines rivières.

Mais, la diversité des ruisseaux est telle que vous pourrez, sans aucun doute, faire de belles pêches en privilégiant la technique reine : le toc.

C'est un secteur à privilégier en début de saison. curieux et tenter sa chance.



LACS ET PLANS D'EAU ACCESSIBLES

	Retenue de Sauviat	15 ha	460 m	Brochets, carpes, sandres, fritures, perches, black bass	Sauviat	
	Plan d'eau du Vernet	2,5 ha	776 m	Fritures, truites	Vernet-Chaméane	
	Plan d'eau d'Aubusson-d'Auvergne	25 ha	450 m	Fritures, carpes, truites	Aubusson d'Auvergne	
	Retenue des Pradeaux	25 ha	1300 m	Truites, ombles de fontaine	Grandrif	
	Plan d'eau des Prades	14 ha	650 m	Fritures, carpes, truites	Saint-Rémy-sur-Durolle	
	Etang de Brugeailles	2 ha	530 m	Carpes, fritures	Marsac-en-Livradois	
	Etang Cartier	0,8 ha	530 m	Carpes, fritures	Marsac-en-Livradois	
	Etang de Chouvel	0,7 ha	570 m	Carpes, fritures	Arlanc	
	Plan d'eau de Cunhat	4 ha	680 m	Fritures, carpes, truites	Cunhat	
	Etangs de la Colombière	9 ha	1020 m	Fritures, carpes, truites	Aix-la-Fayette	
	Etang des Planchettes	0,8 ha	550 m	Carpes, fritures	La Monnerie-le-Montel	
	Etang des Prairies (Ambert)	0,6 ha	530 m	Fritures, carpes, tanches	Ambert	
	Étang de Chauttes	2.0 ha	520 m	Fritures, carpes, brochets	Ambert	



LIVRADOIS FOREZ

Marat - Bertignat
La Chapelle-Agnon



Eaux libres
1^{ère} catégorie

Parcours no-kill halieutique
Truites « Trophées »



CARACTÉRISTIQUES

- ▲ Altitude : 474 m
- S Linéaire : 1500 m
- || Niveau : Tous



TECHNIQUES

Toutes les techniques de 1^{ère} catégorie
hameçons simples, arillons écrasés.
Remise à l'eau obligatoire de tous
les poissons.



POISSONS

Truites Fario.



ACCÈS

Se garer au pont de la D267, au lieu-dit
Pont de David.

 **AAPPMA du Livradois
(Ambert)**

Président : **Johan ROUGERON**
Tél : 06.08.48.54.66

Courriel : aappma.livradois@gmail.com

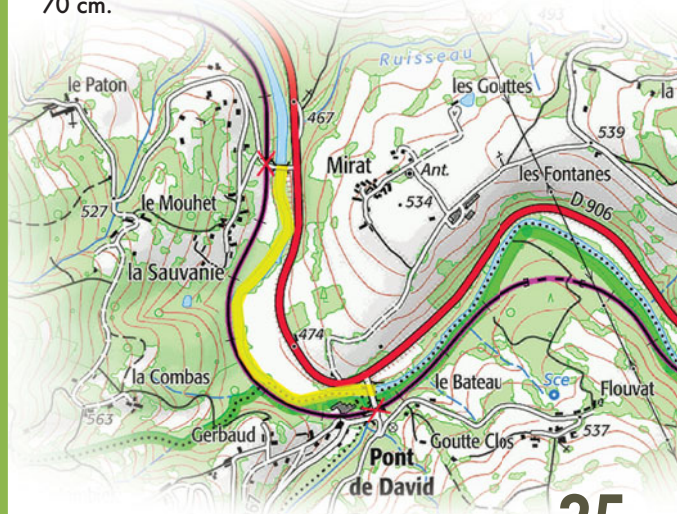


LE PARCOURS DU SECTEUR MARAT - BERTIGNAT LA CHAPPELLE-AGNON

LA DORE À PONT DE DAVID

Sur ce parcours, la FDPPMA a fait le choix de renforcer
la population de truites sauvages en déversant
régulièrement des truites farios adultes tout en maintenant
la pêche en no-kill.

À la différence des 9 autres parcours halieutiques du
département, celui-ci connaît des empoissonnements de
truites trophées dont les mensurations varient de 40 à
70 cm.



➔ PÔLE GARDERIE



La Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme dispose d'un Pôle Garderie qui assure le contrôle des pêcheurs et une veille sur les milieux aquatiques (police de la pêche et police de l'eau).

Deux agents de développement coordonnent, forment et animent le réseau des 70 gardes-pêche particuliers (GPP) du département. Ces derniers sont des acteurs essentiels de la pêche associative, les missions de prévention, de communication et de répression sont le cœur de leur fonction.

Depuis trois ans la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme a développé un réseau de **Gardes de Pêche Particuliers Fédéraux Bénévoles, GPPFB**. Une vingtaine de gardes des AAPPMA a rejoint notre Garderie Fédérale. Organisés par bassin versant, ils interviennent pour la Fédération sur demandes du Pôle Garderie Fédérale. Ils sont tous habilités à intervenir sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département.

Si vous souhaitez devenir l'un de nos gardes de pêche, rien de plus simple. Prenez contact avec la garderie de la Fédération n.boulemkhali@peche63.com, nous vous informerons sur les différentes démarches à réaliser ainsi que sur les dates de formation.

J'adhère

au Club Halieutique Interdépartemental

La carte interfédérale «personne majeure» du CHI ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CHI, vous permet de pêcher dans 91 départements :



■ les 37 départements

du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

■ les 37 départements

de l'Entente Halieutique
du Grand Ouest (EHGO)

■ les 17 départements

de l'Union Réciproitaire du Nord Est (URNE)



Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

Résidence «Concorde 1»

23 Rue Marechal de Turenne, 66100 Perpignan

Tél : 04 68 50 80 12 - Fax : 04 68 50 85 40

club-halieutique@wanadoo.fr

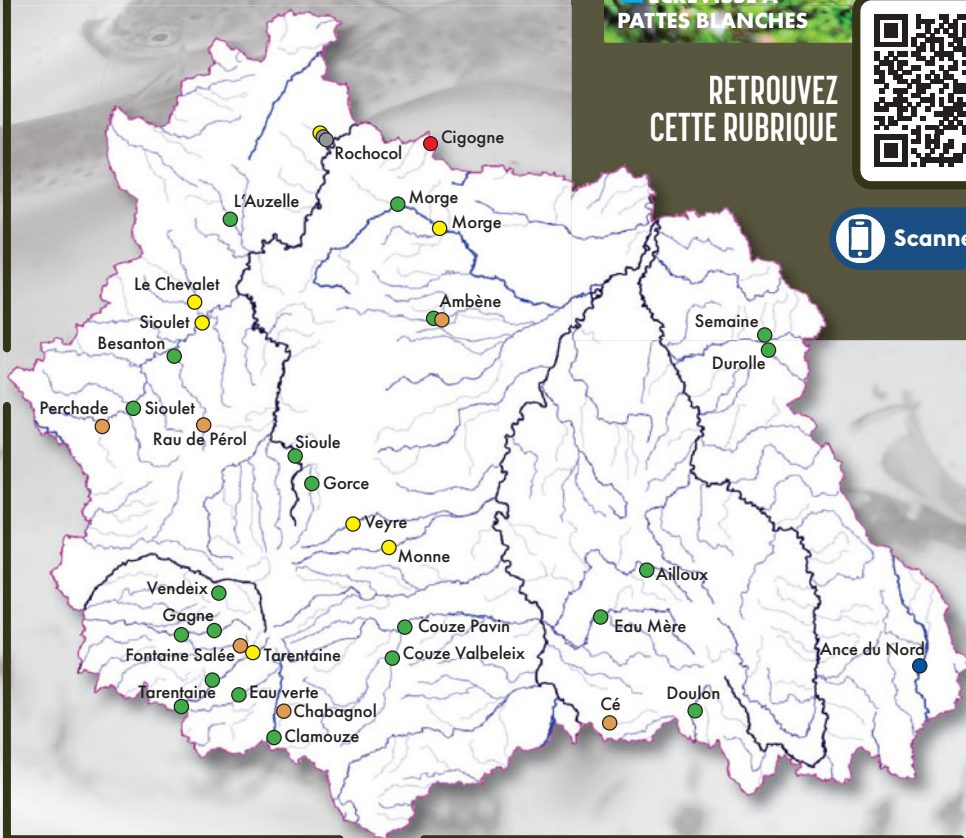
www.club-halieutique.com

➤ PÊCHES ÉLECTRIQUES 2023

La mise en œuvre de l'IPR (Indice Poisson Rivière) consiste à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée (diversité, densité des populations) et la composition du peuplement attendue en situation de référence ; c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme. Plus la valeur IPR est faible, meilleure est la qualité.

Analyse par valeur IPR

●	excellent
●	bon
●	médiocre
●	mauvais
●	très mauvais
●	absence de poissons



➤ CONNAÎTRE LES ESPÈCES



➤ TACON



➤ ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

RETROUVEZ
CETTE RUBRIQUE



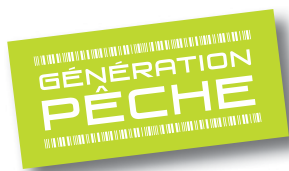
📱 Scannez-moi !



APPRENDRE AUTREMENT

La découverte de la pêche de loisir est un enjeu fort pour assurer le maintien et le développement de notre activité.

Si vous souhaitez apprendre à pêcher, vous initier à une nouvelle technique de pêche, vous perfectionner ou découvrir le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, plusieurs possibilités s'offrent à vous dans notre département.



Pour tout renseignements
04.73.92.56.29
apn@peche63.com



LE PDIPN

(Pôle Départemental Initiation Pêche Nature) est une structure d'animation interne à la FDPPMA 63 qui organise :

Des APN (Atelier Pêche Nature) pour les jeunes à partir de 8 ans :

cours d'initiation aux différentes techniques de pêche, lors de sessions de 15 ou 18 séances, en rivières, lacs et plans d'eau ;

4 APN le mercredi après-midi :

- Val d'Allier basé à Pont du Château
- Val de Dore Livradois Forez basé à Thiers
- Combrailles basé au barrage des Fades
- **NOUVEAU** Livradois à Ambert

2 APN le samedi matin :

- Couzes-Val d'Allier amont basé à Issoire
- Sioulet Chavanon basé à Herment

1 APN le samedi après-midi :

- Sancy basé au Lac Chambon

Des APA thématiques (Atelier Pêche Adulte)

- Pêche des carnassiers en bateau
- Pêche de la truite

Pour les groupes constitués (école, centre de loisirs, ... à tout âge)

- Des interventions pédagogiques sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques : cycle de l'eau, faune caractéristique ;
- Des sorties pêche.



Les APN, un vrai tremplin vers les JFT

43 jeunes ont participé, à l'automne 2024, aux deux premières manches départementales du Junior Fishing Tour ; deux belles journées de rencontre et de confrontation pour ces jeunes dont beaucoup sont passés par nos Ateliers Pêche Nature. RDV au printemps 2025 pour les deuxièmes manches et la finale régionale !

Q Un témoignage d'un jeune des APN qui concourt pour les JFT :

« Lors des APN j'ai pu apprendre différentes techniques de pêche que je ne connaissais pas. J'ai d'ailleurs pu essayer de nouvelles « pêches » auxquelles je n'aurais pas pensées. Les JFT m'ont apporté une grande satisfaction et j'ai retrouvé le plaisir de la pêche au leurre ».



LES GUIDES DE PÊCHE

Les moniteurs **GUIDE DE PÊCHE** indépendants sont tous des professionnels qui ont reçu une formation complète. En effet, pour exercer cette profession, il est indispensable de détenir le **Brevet Professionnel JEPS « Moniteur Guide de Pêche de Loisirs »** et la carte « **Professionnel Jeunesse et Sports** ». Certains d'entre eux sont conventionnés par la **FDPMA63**.

LES PARTENAIRES FDPMA 63

Tristan BENMAHMOUD / +33 (0)6.65.02.18.11
tristan.benmahmoud@gmail.com
<https://tristanbenmahmoud.com/>

Jean Louis BOYER / +33 (0)6.64.92.26.40
dore.fishing@outlook.fr

Michel BRIGAND / +33 (0)6.06.93.78.47
auver.fishing@gmail.com

Mickael CROS / +33 (0)6.07.60.49.61
mikecentfish@gmail.com

Marie Line DELFOUR / +33 (0)7.78.19.60.22
marielinedelfour@gmail.com

Benoît FABRE / +33 (0)6.33.04.14.73
fabre.benoit@gmx.fr
guidepeche.unblog.fr

Wilfried JOVIN - CAP' Fishing /
+33 (0)6.99.31.14.02
wilfried.jovin@hotmail.fr

Julien KATZENFORT / +33 (0)6.48.67.17.64
julien_katzenfort@hotmail.fr
www.sancyguidagepeche.fr/

Mickael MICLET / +33 (0)6.42.56.12.76
miclet.mickael@free.fr
www.alapechealamouche.fr/

Gaël OLIVIER / +33 (0)6.69.90.93.09
gael.olivier17@gmail.com

Pierre PAPELARD / +33 (0)7.84.91.20.51
pechearverne@gmail.com
pechearverne.fr

David SIMON / +33 (0)6.62.42.21.37
dav.simon63@gmail.com
www.stage-peche-carnassiers.fr/index.html

Stéphane VOISSIER / +33 (0)7.67.29.75.21
contact@villa-colombier.com -
<https://www.guide-peche-sioule.fr/>

LES AUTRES GUIDES DU DÉPARTEMENT 63

Dominique BATTISTONI / +33 (0)6.74.57.43.76
domibatti@hotmail.fr
www.sejours-peche-auvergne.fr/
www.facebook.com/sejournspecheauvergne/

Geoffray BEGARD / +33 (0)6.71.78.12.09
www.fishing-in-france.pro
info@fishing-in-france.pro



Romain BRUGIERE / +33 (0)6.68.00.91.84
romain0704@free.fr
www.carnauvergne.fr/

Vincent CADIÈRES / +33 (0)6.70.79.67.01
auvergnefishing@gmail.com
auvergnefishing.com/

Frank COUDIERE / +33 (0)6.60.11.47.44
<http://franckcoudiere.com/>
Capsancy@yahoo.com

Emmanuel ESTIVAL / +33 (0)6.08.37.14.52
emmanuel.estival@orange.fr
www.peche-sioule.com/

Jonathan FAYOLLE / +33 (0)6.70.22.51.21
jonathfay23@gmail.com

Alain GOURIN / +33 (0)6.08.05.82.76
alain.gourin@sfr.fr

Fabien MERCIER / +33 (0)6.70.86.22.91
contact@auvergne-peche.com
www.auvergne-peche.com/

Thierry MILLOT / +33 (0)6.08.91.04.46
thierry.millot@wanadoo.fr
www.guidepechemouche.com

Benoît PIREYRE / +33 (0)6.44.02.14.56
benoitpeche63@gmail.com
www.peche-loisirs-auvergne.fr

Alain TARRASON / +33 (0)6.87.38.24.94
itinaire-peche@orange.fr
HANDI PECHE



LES PARCOURS HALIEUTIQUES

En attendant la finalisation, prévue pour 2024, de la démarche SDDL (Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche), les retours sur la fréquentation et la satisfaction des adhérents sur la mise de ce parcours halieutique et no kill halieutique ont incité l'équipe fédérale à maintenir l'opération.

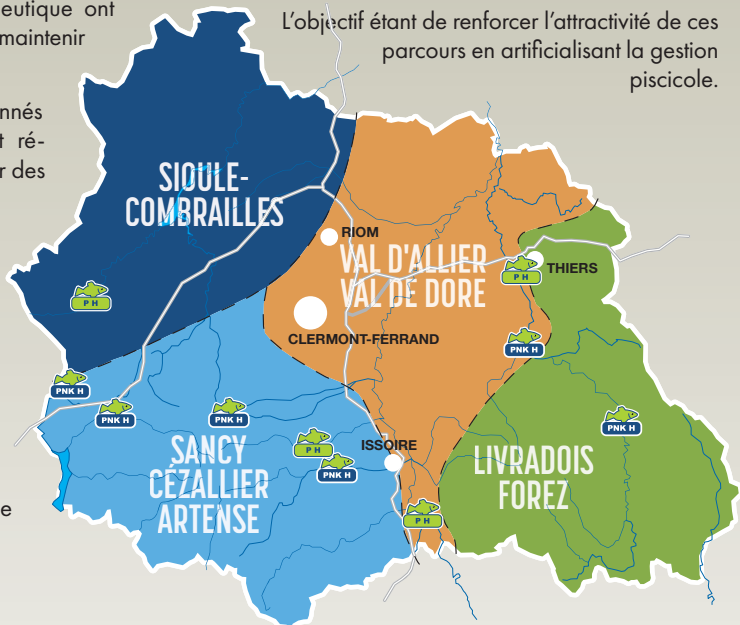
Ces parcours ont été sélectionnés selon différents critères et répondent à un certain cahier des charges :



- Accessibilité
- Contexte piscicole
- Diversité des postes
- Largeur et longueur
- Localisation

(au minimum, 1 parcours No kill et 1 parcours prélèvement autorisé sur chaque grande unité géographique du département).

En accord avec les AAPPMA gestionnaires et avec leur participation, des truites adultes seront déversées régulièrement sur ces parcours ce qui permettra d'assurer le succès de nombreuses parties de pêche.

L'objectif étant de renforcer l'attractivité de ces parcours en artificialisant la gestion piscicole.



	No kill 	Prélèvement autorisé 
SANCY CÉZALLIER ARTENSE 1ère catégorie	Couze de Chaudefour en amont du lac Chambon	Couze Chambon à Montaigut-le-Blanc
	Couze Pavin Chidrac	
	Dordogne à La Bourboule	
SIOULE COMBRAILLES 1ère catégorie	Chavanon en aval de la D2089	Sioulet en aval du Pont Bagnard
VAL D'ALLIER VAL DE DORE 2ème catégorie	Dore en aval de Sauviat	Allagnon vers Basse Combelle
LIVRADOIS FOREZ 1ère catégorie	Dore à Pont de David	Durolle en aval de Thiers

FÉDÉRATION DU PUY-DE-DÔME POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

14 allée des eaux et forêts - Site de Marmilhat Sud - 63370 LEMPDES

Tél. +33 (0)4 73 92 56 29

accueil@peche63.com - www.peche63.com

Directeur de la publication :

C. Chanseume

Comité de rédaction :

L. Bortoli, F. Desmolles, C. Monier

Crédits photos :

C. Monier, J. Faure

Remerciements :

D. Allary, N. Boulemkhalj, J. Faucher,
M. Raynaud, G. Rougier, O. Souchal.

www.peche63.com

Avec la participation financière de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Certifié PEFC

Ce produit est issu de
forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées

www.pefc-france.org



Ambert - AAPPPA Livradois Forez
ROUGÉRON Julien
06.08.48.54.66
aappma.livradois@gmail.com

Anzès (les) - AAPPPA de La Soule
BÉVÉY Christian
06.17.21.70.00
chbavy@wanadoo.fr

Ardes sur Couze - AAPPPA Amicale Ardes
BREUIL Fabrice
04.73.96.42.20 - 06.31.09.17.86
aappma.ardes@gmail.com

Auzat - AAPPPA de Auzat La Combelle
VIGOTOTTI Alain
04.72.96.12.22 - 06.09.26.42.54
alain.vigototti@orange.fr

Beaulieu - AAPPPA de Beaulieu
SIRVOY Yves
06.44.35.49.39
yves.minon@gmail.com

Besse - AAPPPA de Besse St-Anastasio
CORNU Jean-Jacques
06.03.52.41.59 - 04.73.62.29.89
jcornu.magnesian@orange.fr

Billom - AAPPPA de Billom
VIDAL Fabrice
06.42.71.78.67
06.62.71.78.67@orange.fr

Bourboulle (la) - AAPPPA de La Bourboulle
DEGOUANGE Marie-Paule
06.32.79.77.23
marie.paule.degouange@orange.fr

Bourg-Lastic - AAPPPA de Bourg Lastic
CHANGEMAU Christian
06.80.94.66.91
ccc.bg@orange.fr

Châteauneuf les bains - AAPPPA de Châteauneuf les bains
JOURDAN Vincent
06.32.84.84.84
vincent.jourdan@orange.fr

Cheix-sur-Morge (le) - AAPPPA des Rivières de la basse Morge
PARROT Jean-Jacques
06.81.74.56.32
jean-jacques.parrot@wanadoo.fr

Châtres - AAPPPA de la truite de la vallée
HONZARD Régis
06.89.33.16.01
regis.honzard@orange.fr

Clermont-Ferrand - AAPPPA La Clermontoise
DANIAU Henri
06.74.93.26.26
henri.daniau@orange.fr

Combronde - AAPPPA de Combronde
DREVEY Yannick
06.30.30.83
yannickdrevy19@gmail.com

Coudes - AAPPPA de Coudes
RÉMY Pierre
06.77.25.11.49
aappma.coudes@orange.fr

Cournon - AAPPPA de Cournon
PALARGUES Yvanis
07.87.24.64.85
cournon.aappma@gmail.com

Courpière/Thiers - AAPPPA de Courpière-Thiers
DURUSSE Richard
06.43.10.77.55
durusse.r@gmail.com

EGF - AAPPPA de EGF
ARCHIMBAUD David
06.37.67.55.76
guillemard.nathalie@orange.fr

Le Puy - AAPPPA La Gaulle Glatieuse
MICHEVIERE Jean-François
06.82.71.38.10
micv@orange.fr

Herment - AAPPPA de Herment
BACHELIER Denis
06.47.65.76.65
bachelier.denis@orange.fr

Issoire - AAPPPA d'Issoire
LE SQUIER Jean-Michel
07.84.28.61.12
le.squier.jm@orange.fr

Jumeaux - AAPPPA de Jumeaux
ROSA-DONATI Pascal
06.07.60.67.78
rosadonati.pascal@gmail.com

Marignoux - AAPPPA de Marignoux
BORDES Thierry
07.63.31.74.16
bordest53@gmail.com

Messac - AAPPPA de Messac
KEEFER Didier
06.73.78.75.15
didierkeef@orange.fr

Michaux - AAPPPA du Personnel Michaux
HUPHÉRE Jérôme
08.43.43.16.07
jromhup@orange.fr

Mont Dore (le) - AAPPPA Société des Pêcheurs à la ligne
VEGONATOT Didier
06.89.39.90.92
didvegonat@orange.fr

Muret - AAPPPA LA GAULE NUROLAISE
BAÛT Lucie
06.24.11.16.69
baute.lucie@gmail.com

Perrier - AAPPPA de Perrier
CHAUDRON Dominique
06.46.70.25.17
dominique.chaudron@wanadoo.fr

Pionat - AAPPPA du Born et du Cher
BOURDIER Tony
06.49.28.06.40
aappma.pionat@orange.fr

Pontaurum - AAPPPA de Pontaurum
CALLOT Maurice
04.73.79.97.57
mcallo@orange.fr

Pontblaud - AAPPPA de La Haute Soule
ESSELIN Jérôme
06.43.83.45
aappma.pontblaud@orange.fr

Puy Guillaume - AAPPPA Amicale des pêcheurs à la ligne de Puy Guillaume
ROUX Bernard
07.83.94.70.73
jean-philippe-graud@orange.fr

Rhénus Airforze - AAPPPA de Rhénus-airforze-interforze
ORLANDO Henri
04.73.89.43.91
hlorlando@orange.fr

Riom - AAPPPA de L'agglomération de Riom
VIGIER Grégory
06.82.97.15.37
gregoire.nodriguez12@orange.fr

Royat - AAPPPA Les Quatre Sources
SOUJNER Christian
06.84.78.23.41
les.4.sources@orange.fr

Saint-Donat - AAPPPA Donatoise
GUITTARD Bernard
06.21.73.62.95 - 04.73.27.73.69
guittardbernard@orange.fr

Saint-Éloy - AAPPPA Les Gaulles Réunies
MARCHAND Jean-Paul
04.73.85.16.14
jean-paul.marchand10@orange.fr

Saint-Germain-Lembron - AAPPPA La Lembronaise
GERLES Jean-Paul
06.07.33.27.10
gerlesjean@orange.fr

Saint-Pierre-Roche - AAPPPA Saint-Pierre-Roche
ZAGGUE Noël
06.86.64.06.04
noel.zaggue@orange.fr

Saint-Néry-sur-Dore (le) - AAPPPA La Protectrice de la Dorelle
JOBERTON Daniel
06.82.01.43.39
joberton.dan@orange.fr

Sauvillanges - AAPPPA La Truite
HOSTER Patrick
06.51.72.42.40
patrick.hoster@orange.fr

Tour-d'Auvergne (le) - AAPPPA La Tour-d'Auvergne
BRIGIERE Henri
06.78.40.65.21
bernardetd33.cochet@orange.fr

Uc les Comtes - AAPPPA La Truelle
CHÉRYNOUX Gérard
06.08.51.76.56
gerard.cherynoux@gmail.com

Valle de Bédat - AAPPPA LA VALLEE DU BEDAT
En cours de renouvellement
06.87.46.82.32
m-vallee-de-bedat@orange.fr

ADAPAEF - AAPPPA amateurs aux Engins/Pilots
CHÉRY Thierry
07.78.35.10.70
thierry.chery@orange.fr

GUIDE DE PÊCHE



LISTE DES LACS ET PLANS D'EAU

La réglementation est à consulter sur le site

AAPPPA Localité	Plan d'eau	Superficie (ha)	Ouverture	Pêche au	Nbre de lignes	Observations
Ambert	La Colombière	6,0	01/01 au 31/12	Oui	3	No kill carpes et tanches
	E. de Bruggailles	3,0	01/01 au 31/12	Oui	2	
	E. de Cartier	1,0	01/01 au 31/12	Non	2	
	E. de Chouvet	1,0	01/01 au 31/12	Non	2	
	E. des Prairies	1,0	01/01 au 31/12	Non	2	
Besse et St-Anastasio	P. E. de Cunhat	4,5	01/01 au 31/12	Non	2	Fermé jusqu'à la fin des travaux
	Étang de la Vallée	2,0	01/01 au 31/12	Non	2	
Billom	Lac de Bourdozouze	25,0	01/01 au 31/12	Oui	2	Pas de réciprocity interdépartementale
	E. de la Croix Perdue	1,6	01/01 au 31/12	Non	2	
Jumeaux - Les Mises	E. du Colombier	1,0	01/01 au 31/12	Non	2	
	E. de Fayat	11,0	01/01 au 31/12	Oui	3	
Clermont-Fd	Les Martellais	17,0	01/01 au 31/12	Oui	3	Partie en réserve
	E. Fontaine qui pleut	1,5	01/01 au 31/12	Non	2	
Courpière / Thiers	E. de la Dore	5,0	01/01 au 31/12	Non	3	Partie en réserve
	E. du Chambon (Carpodrome)	1,2	01/01 au 31/12	Non	1	
EGF	Le Tour du Golf	7,5	01/01 au 31/12	Oui	3	Partie en réserve
	E. de Crottes	4,0	01/01 au 31/12	Non	3	
Giat	E. de Coudouzes	19,0	01/01 au 31/12	Oui	3	Partie en réserve
	E. des Gardies (petit)	1,3	01/01 au 31/12	Oui	1	
Issoire	P. E. du Mas	10,0	01/01 au 31/12	Oui	3	Partie en réserve
	Étang ouest	0,0	01/01 au 31/12	Non	2	
Pionat	Étang du sapin (Les Mayères)	18,0	01/01 au 31/12	Oui	3	
	E. de Lachamp	1,0	01/01 au 31/12	Non	3	
Puy-Guillem	E. Les Grands Graviers	4,0	01/01 au 31/12	Oui	3	
	E. du Cheix	5,0	01/01 au 31/12	Oui	3	
St Rémy/Dorelle	E. des Planchettes	1,0	15/01 au 15/12	Non	2	
	E. de Lospoux	0,9	01/01 au 31/12	Non	2	
Sauvillanges	E. des Prades	0,5	01/01 au 31/12	Non	2	Partie en réserve
	Retenu de Anrschald	20,0	01/01 au 31/12	Oui	2	
Riom - Lempdes	Plan d'eau de Quartier	5,0	01/01 au 31/12	Oui	3	Voir sur place
	Retenu Gabouret	3,0				

AAPPPA Localité	Plan d'eau	Superficie (ha)	Catégories piscicultes	Ouverture	Lancer	Nbre de lignes	Observations
Association de gestion	Lac d'Aydat	44,0					Pour ces lacs conditions particulières
	Lac Pavin	6,0					
	FDPPMA3 (AAPPPA St-Pierre-Roche)	Lac de Servières	4,0				Truites - Option fédérale
	FDPPMA3 (AAPPPA Mont Dore)	Lac de Guéry	23,0				Truites - Option fédérale
FDPPMA3 (AAPPPA Cournon)	Plan d'eau du Cournon	8,0				Black Bass - Option fédérale	

AAPPPA ou localité	Plan d'eau	Superficie (ha)	Catégories piscicultes	Ouverture	Lancer	Nbre de lignes
Ambert	Barrage des Prades	25,0	1*	01/05 au 21/09	Oui	2
Anzès (les)	E. de Bades Besseville	40,0	2*	01/01 au 31/12	Oui	4
Besse et St-Anastasio	E. de la Vallée	10,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
Combronde	Bge. du Sep	33,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
Courpière	P. E. d'Assonon d'Avrignone	25,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
EGF	Bge. de Cannelle	53,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	4
Sauvillanges	Bge. de Sauvati	15,0	2*	01/01 au 31/12	Oui	4
	E. du Vermeil-La-Virenone	3,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
Messac	Étal des Bories	7,2	2*	8/03 au 12/10	Oui	2
La Tour d'Auvergne	Bge. de Bort des Tours	1200,0	2*	01/01 au 31/12	Oui	4
Marol	Plan d'eau de la Tour	3,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
Maupin	Lac Chambon	40,0	2*	01/01 au 31/12	Oui	4
Pionat	Plan d'eau du Quartier	1,5	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
St-Donat	Retenu Gabouret	3,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2
St-Rémy/Dorelle	E. de des Prades	14,0	1*	8/03 au 12/10	Oui	2

* Règlement interne spécifique à consulter sur place. NO KILL Mouche du 16/09 au 6/10. La réglementation applicable est celle de la commune, ou conforme à notre règlement interne.

« Eau libre » accès particulier (carte AAPPPA Non Vallée du Bédat - option plan d'eau)

AAPPPA ou localité	Plan d'eau	Superficie (ha)	Catégories piscicultes	Ouverture	Lancer	Nbre de lignes
Vallée du Bédat	Vallée du Bédat	2,0	1*	Fermé - viridage		

LES CARTES DE PÊCHE

Les tarifs indiqués ci-dessous sont ceux de AAPPPA réciprocitaires. Pour connaître les tarifs des cartes de l'AAPPPA non réciprocitaires : connectez-vous sur www.cartedepêche.fr

Accès	Mode de pêche	Réciprocity inter-départementale	Prix €	Droit CPMA €	Pêche en eau libre (rivières)			Plans d'eau, Lacs et Barrages		
					1 ^{er} catégorie	2 ^{ème} catégorie	* eaux closes	** eaux conditions particulières	*** eaux libres	
Carte Inter-fédérale	Tous	Oui	112	41,20	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Personne majeure	Tous	Oui	86	41,20	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Personne mineure	Tous	Oui	26	6,20	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Jeune	Tous	Oui	7	1	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Découverte	Tous	Oui	14	5,10	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Hebdomadaire	Tous	Oui	36	14,20	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui
Carte Journalière	Tous	Non	14	5,10	Oui	Oui	Oui	Oui	Réduction	Oui

Option	Option Journalière	Option Hebdomadaire	Option Annuelle	Prix €
Club Halieutique	Oui	Oui	Oui	Oui
Lac de Servières	Oui	Oui	Oui	Oui
Lac de Guéry	Oui	Oui	Oui	Oui
Plan d'eau de Cournon	Oui	Oui	Oui	Oui

En raison des travaux prévus sur le barrage du lac de Guéry, nous n'avons pas l'information des conditions de pêche pour la saison 2025 à la date de parution de ce document (décembre 2024).

OUVERTURE DES COURS D'EAU ET PLANS D'EAU DE 1^{ère} CATEGORIE : du 8 mars au 21 septembre 2025

OUVERTURE DES COURS D'EAU ET PLANS D'EAU DE 2^{ème} CATEGORIE : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Pour tous les poissons, grenouilles et écrevisses mentionnés ci-dessous, les **périodes d'ouverture spécifiques** de la pêche sont les suivantes (les jours indiqués étant compris dans celles-ci) :

DÉSIGNATION DES ESPÈCES (A.M. 17/12/1985)	PREMIÈRE CATEGORIE	DEUXIÈME CATEGORIE
OMBRE COMMUN	Du 17 mai au 21 septembre	Du 17 mai au 31 décembre
ANGUILLE	Pêche interdite toute l'année	
BROCHET	Du 26 avril au 21 septembre	- Du 1 ^{er} au 26 janvier - Du 26 avril au 31 décembre
BLACK BASS	Du 8 mars au 21 septembre	- Du 1 ^{er} janvier au 9 mars - Du 14 juin au 31 décembre
SANDRE⁽¹⁾	Du 8 mars au 21 septembre	- Du 1 ^{er} janvier au 9 mars - Du 14 juin au 31 décembre
TRUITE FARIO, OMBLE DE FONTAINE (SAUMON DE FONTAINE), OMBLE CHEVALIER, CRISTIVOMER	Du 8 mars au 21 septembre	
SAUMON ATLANTIQUE – TRUITE DE MER – ALOSES – LAMPROIES	Pêche interdite toute l'année	
GRENOUILLES vertes (Rana esculenta)	Du 14 juillet au 21 septembre (autres espèces : pêche interdite toute l'année)	
ÉCREVISSES dites AMERICAINES (3 espèces)	Du 8 mars au 21 septembre	Pêche autorisée toute l'année
ÉCREVISSES à pattes rouges (Astacus astacus), pattes blanches (Austroptambius pallipes), pattes grêles (Astacus leptodactylus)	Pêche interdite toute l'année	

RAPPEL :

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2^{ème} catégorie.

- Sur les retenues suivantes : Fades-Besserve, Queuille et Sauviat, la pêche du sandre, à tout mode de pêche, est autorisée toute l'année sauf du 10 mars au 13 juin sur certaines zones d'interdictions temporaires aux Fades-Besserve et à Queuille (précisées sur l'article 4 de l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce) et dans le paragraphe « réserves temporaires » de ce document.
- La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur la rivière Allier et sur certaines zones des retenues des Fades-Besserve et Bert-Les-Orgues (depuis les berges) et de l'étang du Grand Pré. Ces dispositions sont précisées sur l'arrêté préfectoral annuel et peuvent être modifiées par arrêté préfectoral spécifique.
- Retenue de Bert-Les-Orgues : la réglementation applicable est celle du département de la Corrèze.

NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES

<ul style="list-style-type: none"> Captures de salmonides limitées à 4 par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun maximum. Sur la Sioule et l'Ance, tout ombre commun capturé doit être remis immédiatement à l'eau. 	<p>Vente du poisson Interdite : Art L.436-15 du Code de l'Environnement</p>
<ul style="list-style-type: none"> Captures de carnassiers (sandres, brochets, black-bass) limitées à 3 par jour et par pêcheur ; dont 2 black-bass maximum. Sur la retenue des Fades-Besserve, la limite est fixée à 2 carnassiers par jour et par pêcheur dont 1 brochet, tout black bass capturé doit être remis immédiatement à l'eau. 	<p>Art L.436-16 du Code de l'Environnement, interdiction de transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm (22 500 euros).</p>

TAILLE MINIMALE DE CAPTURE DES POISSONS (Art R. 436-18 et 19 CEV)	Truites (Fario et Arc en ciel) et ombles de fontaine (saumon de fontaine) :	Autres espèces :
Ces dimensions impératives s'entendent du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée pour les poissons.	Rivière Allier : 30 cm Rivière Sioule : du barrage de Queuille à la limite départementale de l'Allier : 30 cm Rivière Sioule : depuis la confluence avec la Micoze jusqu'au barrage de Queuille : 25 cm Rivière Dore : depuis le Pont d'Ambert jusqu'au pont de Sauviat : 23 cm Rivière Dore : en aval du pont de Sauviat : 30 cm Rivière Couze Pavin : de la confluence avec la Couze de Valbelex à l'Allier : 23 cm Rivière Ance : en aval du pont de Lissont (RD 111) : 23 cm Rivière Morgé : du pont de Péry (RD16) à la confluence avec l'Allier : 23 cm Rivière Dordogne : en aval du pont supportant le Boulevard des Vernières à La Bourboule : 23 cm Rivière Sioullet : en aval du pont de Val : 23 cm Rivière Durolle : en aval du pont de Gouttenoire : 23 cm Autres rivières de 1^{ère} catégorie : 20 cm Autres rivières de 2^{ème} catégorie : 23 cm Plans d'eau de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie : 23 cm	Ombre commun : 35 cm Ombre Chevalier : 23 cm Cristivomer : 35 cm Brochet (hors retenue des Fades-Besserve) : 60 cm Brochet (retenue des Fades-Besserve) : entre 60 et 80 cm Sandre 2^{ème} catég. : 50 cm Pas de taille réglementaire en 1^{ère} catégorie Black Bass 2^{ème} catég. : 40 cm Pas de taille réglementaire en 1^{ère} catégorie Écrevisses dites américaines : Pas de taille minimale Grenouilles vertes : 8 cm

J) Réserves temporaires de pêche (Art R.436-73 CEV)

Rivières/Lac	Nom de la réserve	Communes	Limite amont	Limite aval
1 Allier	Seuil des Madeleines	Les Martres-d'Arrière, Beauregard/Écluse Pont-du-Château	50 m en amont de l'ancien exutoire des eaux usées de Clermont-Fd, rive gauche	50 m en aval de la chute d'eau
2 Allier	Seuil de la Banque de France	Vic-le-Comte, Corent	50 m en amont du seuil	50 m en aval du seuil
3 Artière	Aubières	Aubières	Confluence entre l'Artière de Ceyrat et l'Artière de Boisséjour	Ferme de Pralong
4 Couze Chambon	Saint-Nectaire	Saint-Nectaire	De l'aval du barrage	Jusqu'à 50 m à l'aval de la centrale
5 C. de Chaudefour	Chaufeufour	Chambon/Lac	Les sources	Pont sur la D36
6 Couze Pavin	Besse	Besse-et-Saint-Anastaise	Pont de la D36	Pont de la RD 978 (stade de football)
7 Couze de Vaucoux	Vaucoux	Besse et Saint-Pierre-Colamine	Pont de la D633	Confluence Couze Pavin
8 Dordogne	Barrage de la Bourboule	La Bourboule	Barrage	Pont de la station d'épuration
9 Dordogne	Mont-Dore	Mont-Dore	Avenue de la Libération	Allée du Docteur Percepied
10 Dore	Les Prades	Domaze, Sauviat	200 m à l'amont du seuil de la prise d'eau	50 m à l'aval de la prise d'eau
11 Dore	Chalard	Marot, Saint-Gervais-sous-Meymont	Barrage	50 m à l'aval du barrage
12 Dore	Chalard	Ollergues, St-Gervais-sous-Meymont	Usine	50 m à l'aval de l'usine
13 Dore	Chantelaze	Ollergues, St-Gervais-sous-Meymont	50 m à l'amont du seuil	50 m à l'aval, y compris le canal de fuite
14 Eau Mère	Bief de Sauxillanges	Sauxillanges	Totalité du bief	
15 Gazelle	Gazelle	Compaix et Valbelexis	Pont D624	Confluence Couze de Valbelexis
16 Lac Chambon	Lacassou	Chambon/lac	Amont Lacassou	Passerelle chemin piéton
17 Miодet	Sauviat	Saint-Flour-l'Étang	Centrale	Pont de la D304A
18 Miодet	Sauviat	Saint-Flour-l'Étang et Domaze	100 m à l'amont du barrage	Barrage
19 Mortes	Lac du Guéry	Le Mont Dore	De la cascade	Lac du Guéry
20 Pignols	Pignols	Pignols	Source	Limite communale - LD Bort
21 Sioule	Queuille	Vitrac, Saint-Gervais d'Auvergne, Queuille	200 m à l'amont du barrage	200 m à l'aval du barrage
22 Sioule	Anschald	Pontgibaud, Bromont-Lamothe	Prise d'eau du barrage d'Anschald	Pont routier RD 941
23 Sioule	Sioule	Gelles, Mazayes, St-Pierre-le-Chastel	Pont routier de la RD 52	Chemin de chez Rique
24 Sioule	Montfermy	Montfermy et Chappes-Beaufort	Usine	200 m à l'aval de l'usine
25 Sioule	Les Fades (barrage)	Les Anzies et Sauret-Besserve	Barrage	Confluence avec la Viouze
26 Sioule	Les Fades (Usine)	Queuille et Sauret-Besserve	Usine	Passerelle de Chambonnet
27 Yeyre	Pontavat	Saultet-le-Froid	De la prise d'eau du Bief de Pontavat	Au pont de Pontavat sur la D5

2) La pêche aux leurres, vifs et apâts manés est interdite sur les portions de rivière situées à 50 m en aval des seuils où la pêche ne peut s'exercer qu'à une ligne seulement. (Restriction des articles R.436-71 et R.436-23 CEV)

Rivière	Nom du seuil	Communes
28 Allier	Seuil de « Couleyras »	Joze

PLANS D'EAU - EAUX LIBRES (1^{ère} CAT.) (Art R.436-6 CEV)

L'exercice de la pêche sur les plans d'eau :

- d'AUBUSSON D'AUVERGNE, communes d'Augetelles et d'Aubusson d'Auvergne,
- du BEAL des ROZIERES, communes de Messeix et Savennes,
- de GABACUT, commune de Saint-Genès-Champespe,
- de la SEP, communes de Saint-Hilaire La Croix, Blot-l'Église et Saint-Pardoux,
- des PRADES, commune de Saint-Rémy-sur-Durolle,
- de LA TOUR-D'AUVERGNE, commune de La Tour-d'Augy,
- des HERMINES, commune de Besse-et-Saint-Anastaise (règlement intérieur spécifique),
- de LA VALLÉE DU BEDAT, communes de Blanzat, Nohanent, Sayat (fermé en 2025 : vicange),
- du VERNET-LA-VARENNE, commune du Vernet-Chameane,
- de la commune du QUARTIER.

est réglementé comme suit :

1) Temps et heures de pêche

La période d'ouverture de la pêche est celle des rivières classées en première catégorie piscicole, prolongée du 22 septembre au 12 octobre inclus, sauf pour la truite fario dont la fermeture est le 21 septembre au soir.

2) Modes de pêche autorisés

- L'emploi des asticoes et autres larves de diptères comme esche est autorisé,
- L'amorçage est interdit,
- La pêche est autorisée à l'aide de deux lignes au plus.

3) Nombre de captures

Le nombre de captures autorisées par pêcheur et par jour est fixé à 4 salmonides.

4) Taille minimale de capture des salmonides à 23 cm.



Le float-tube est un engin de loisir non motorisé qui peut être assimilé aux embarcations légères de plaisance, aucun équipement de sécurité n'est requis (même un gilet de sauvetage est recommandé).

Dans le Puy-de-Dôme, on peut donc pêcher à partir d'un float-tube :

- En 2^{ème} catégorie (interdit en 1^{ère} catégorie) sur les cours d'eau suivants :
 - L'Allier sur tout son linéaire.
 - La Dore de la confluence avec l'Allier jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Cros.

Sur les lacs et plans d'eau suivants :

- Les retenues des Fades-Besserve, de Queuille, de Sauviat, de Bert-Les-Orgues et d'Anschald,
- les lacs de Bourdozou, d'Avdat, Chambon.
- Le plan d'eau des Mazayes (selon les dates).
- l'étang de l'autoroute (selon les dates et sur réservation).

Par ailleurs les float-tube sont soumis au règlement général de police de la navigation intérieure (RGPI).

RÉSERVES TEMPORAIRES

• Sur la retenue des Fades-Besserve :

– En vue de la protection des frayères, la pêche des carnassiers (brochets, sandres, black-bass, silures et perches) est interdite du lundi suivant le 2ème dimanche de mars (lundi 10 mars 2025) au vendredi précédant le 2ème samedi de juin (vendredi 13 juin 2025).

Ainsi, pendant cette même période, la pêche au viv, au poisson mort ou artificiel, aux appâts maniés, à la cuillère et autres leures est interdite sur ces zones :

- **rivière Sioule, communes des Ancizes et de St Jacques d'Ambur**: de la mise à l'eau du parcours Passion rive droite en aval et de la confluence Sioule - Sioullet rive gauche en aval, à la limite avec la 1^{ère} catégorie en amont, soit 3800 m.
- **rivière Sioullet, communes de Miremont et de St Jacques d'Ambur** : du poste de secours de la plage du Pont du Bouchet rive gauche en aval et de la confluence Sioule - Sioullet rive droite en aval, au pont de Miremont en amont (limite 1^{ère} catégorie), soit 6600 m.
- **ruisseau le Coli, commune de St Priest des Champs** : du panneau navigation interdite (lieu dit La Carrière) en aval, à la limite 1^{ère} catégorie en amont, soit 700 m.
- **ruisseau du Chalament, communes de St Priest des Champs et Saurat-Besserve** : du pont du Chalament en aval, à la limite 1^{ère} catégorie en amont, soit 1300 m.

– En vue de la protection du black bass, en cours d'introduction dans la retenue, tout black bass capturé doit être immédiatement remis à l'eau.

– En vue de la protection du brochet, tout brochet de plus de 80 cm doit être immédiatement remis à l'eau. Ainsi seuls les brochets mesurant entre 60 et 80 cm peuvent être conservés.

• **Sur la retenue de Oueuille**, en vue de la protection des frayères, la pêche des carnassiers (brochets, sandres, black-bass et perches) est interdite du lundi suivant le 2ème dimanche de mars (lundi 10 mars 2025) au vendredi précédant le 2ème samedi de juin (vendredi 13 juin 2025). Ainsi, pendant cette même période, la pêche au viv, au poisson mort ou artificiel, aux appâts maniés, à la cuillère et autres leures est interdite sur le secteur suivant :

- **rivière Sioule, communes de St-Gervais-d'Auvergne, Saurat-Besserve et Oueuille** : la passerelle de Chambonnet au chemin (rivire droite) lieu-dit Les Coureux.

• **Sur la retenue de Bort-les-Orgues**, en vue de la protection des frayères, la pêche est interdite du lundi suivant le 2ème dimanche de mars (lundi 10 mars 2025) jusqu'au vendredi précédant le 2ème samedi de juin (vendredi 13 juin 2025).

- **En amont de la chapelle Port-Dieu**, communes de Confolent-Port-Dieu, Larrode, Savennes, Singles.

- **Sur d'autres secteurs plus en aval gérés par la Corrèze (CF réglementation FD19).**

CARPE DE NUIT - EAUX LIÈGES

LA PÊCHE À LA CARPE DE NUIT EST INTERDITE SAUF DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

1 – Localisation

La pêche à la carpe est autorisée :

- à toute heure sur l'intégralité de la **rivière Allier du 1^{er} janvier au 31 décembre**
- à toute heure sur l'**étang du Grand Pré** à Charbonnier les Mines, les deux derniers week-ends de chaque mois, du vendredi soir au dimanche matin, **du 11 avril au 16 novembre**, sur les emplacements réservés à cet effet
- à toute heure dans les parties de la retenue des **Fades-Besserve** définies ci-dessous :

- du **1^{er} janvier au 30 juin**, et du **1^{er} septembre au 31 décembre** inclus :
 - sur une distance de 350 m en amont et 150 m en aval de la plage du Pont du Bouchet, commune de Miremont
 - sur une distance de 350 m en aval du chemin des chalets de « la Chazotte » jusqu'au ruisseau de la plage de la Chazotte, commune de Saint-Jacques-d'Ambur

2) du **1^{er} janvier au 31 décembre** :

- sur 2 200 m en amont du chemin des chalets de la plage de « la Chazotte », commune de Saint-Jacques-d'Ambur jusqu'au panneau d'interdiction de naviguer, commune de Miremont
- sur 2 450 m, commune de Saint-Jacques-d'Ambur, du ruisseau des Côtes, en aval de la plage de « la Chazotte », à la confluence Sioule - Sioullet
- au lieu dit « Confolant » sur 250 m en aval du camping, de l'extrémité de la pointe jusqu'à l'ancienne route nouveau, commune de Miremont
- sur le hameau « Coureux », commune des Ancizes, sur 1 000 m de la pancarte d'interdiction de naviguer en aval jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Coureux en amont
- presqu'île du Chalament, commune de Saint Priest des Champs, sur 420 m de l'ancienne route en aval à l'aplomb du rocher situé dans l'anse à l'amont

• à toute heure dans les parties de la retenue de **Bort-les-Orgues** définies ci-dessous du **1^{er} janvier au 9 mars** et du **14 juin au 31 décembre** : de la confluent entre la Burande et la retenue jusqu'à la mise à l'eau située sur le bras de la Burande (Arpiat 2)

2 – Conditions spécifiques de pêche de nuit

La pêche de nuit s'entend d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever. Le seul mode de pêche autorisé est la pêche à la ligne à la calée, uniquement aux esches végétales.

- sur la **rivière Allier**, il peut être pratiqué sur l'ensemble des lots
- sur l'**étang du Grand Pré**, il peut être pratiqué **uniquement** sur deux postes matérialisés par l'AAPPMA de Charbonnier les Mines
- sur la **retenue des Fades-Besserve**, il peut être pratiqué **uniquement** depuis les berges sur les secteurs précités, panneautés aux extrémités par l'AAPPMA la Sioule (Les Ancizes). Attention navigation de nuit interdite
- sur la **retenue de Bort-les-Orgues**, il peut être pratiqué **uniquement** depuis les berges sur le secteur précité, panneauté aux extrémités par l'AAPPMA de Messeix

Dans tous les cas, chaque pêcheur doit mettre en place une signalisation lumineuse fonctionnelle. Aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être tuée, maintenue en captivité ou transportée.

PARCOURS SÉLECTIFS « SANS TUER »

Sur ces parcours, sont remis immédiatement à l'eau (Art R.436-23-3^o, IV Cnev) :
 • **soit tous les poissons non susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (perche soleil, poisson chat et pseudorasbora)**
 • **soit uniquement les salmonides**



En vue de la protection des salmonides, les parcours suivants sont institués et délimités sur le terrain par des panneaux, sur le territoire respectif des AAPPMA de : Ambess, Besse, La Bourboule, Bourg-Lastic, Châteauneuf-les-Bains, Chidrac, Courpière/Thiers, Giat, Messey, Murot, Haute-Sioule, Saurat-Donat et La Tour-d'Auvergne.

Cours d'eau	Localisation	Communes	Modes de pêche autorisés	Espèces
Ance	3 700 m du pont du Roure en amont au pont de la Thiollière en aval	Saint-Clément de Vallorgue, Saint Romain	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Chavanon	Entre la confluence du ruisseau du Côtéau à l'amont de la parcelle n° 306, section OB, et la passerelle située à l'aval de la parcelle n° 336, section OB, sur 800 m	Bourg-Lastic, Messey	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Couze Chambon	Du pont de la route du Mont-Dore jusqu'à la passerelle piétonne du chemin de Péray sur 1300 m	Chambon-sur-Lac	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Couze Pavin	2500 m, de la passerelle piétonne de Chidrac - St-Cirgues au pont de la D28 de Félignes	St-Vincent, St-Cirgues, Chidrac	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Couze Pavin	Lac des Hérmies du 16 septembre au 6 octobre	Besse et Saint-Anastaise	Mouche (y compris tenkara), hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Dordogne	Du pont entre La Vergne et les Renardières commune de Saint-Sauves, sur environ 14 km jusqu'au pont de Chalameyrou (RD 73)	Messey, Saint-Sulpice, Avèze, Saint-Sauves	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Dordogne	Du pont du marché au pont de la mairie, sur 800 m	La Bourboule	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Dore	Sur 1500m en aval du pont de la D 304a	Sauvati et Saint Flour/F Etang	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Dore	Entre le pont de David et le pont de la Sauvaine	Marat, Bertignat, La Chapelle-Agnon	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Dore	Du pont avenue Michel Omerin au pont de la Dore sur 950 m	Ambert	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Gabacut	Sur environ 1800 m du pont du Couderet (RD 422) au barrage de Gabacut	Saint-Genès-Champespe	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Sioule	Tronçon d'environ 1500 m, de la cascade de Montfermy (partie haute) au seuil Longchambon	Montfermy	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Sioule	De l'Hôtel des Mérites, sur 400 m, à la confluence du ruisseau des Cottariaux	Châteauneuf-les-Bains, Blot-F'Église	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Sioule	Du moulin de la Fayolle, sur 2700 m, au seuil du moulin de la Croix	Blot-F'Église, Châteauneuf-les-Bains, Ayat-sur-Sioule	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Sioule	Tronçon d'environ 2300 m, de la confluence de la Gourdonne jusqu'au seuil du Moulin Rotet	Saint-Gal-sur-Sioule	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Sioule	De la confluence avec la Mizeuz, sur 900 m jusqu'au pont routier de la D 52	Gelles, Mazeyres, Saint-Pierre-le-Chastel	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Sioule	De la passerelle du camping sur 500 m jusqu'à la prise d'eau du barrage d'Anschald	Pontgibaud	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Salmonides
Sioullet	1000 m en amont du pont Bagnard	Saint-Étienne-des-Champs	Tous, hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Tarafret	Picherande chez Monsieur Coudière, sur 1100 m	Picherande	Mouche (y compris tenkara), hameçon(s) simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces
Veyre	Du parking des pêcheurs, sur 250 m, jusqu'au pont de Saint-Alyre	Veyre-Monton	Toc et mouche, hameçon(s), simple(s), ardil lon(s) écrasé(s)	Toutes espèces

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PÊCHE DE L'ANGUILLE

Au vu des recommandations émises par le conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM) qui préconise le « zéro capture », la pêche de l'anguille est interdite.

RAPPEL A LA LOI :

- Utilisation comme appât (vivant ou mort) d'espèces protégées (bouvaine, lamproie, vannoise,...)
- d'espèces indésirables (perche soleil, poisson-chat, écrevisses américaines,...) et d'espèces particulièrement sensibles (saumon, truite, toulie, etc.)
- Utilisation des larves de diptères (asticoles, vers de vase,...) est interdite en 1^{ère} catégorie.
- La remise à l'eau, immédiatement après leur capture, de tous poissons (quelles que soient l'espèce et la catégorie piscicole) est possible à l'exception des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (poisson-chat, perche-soleil, écrevisses américaines, pseudorasbora,...)

RÈGLEMENTATION DE LA PÊCHE DANS LES EAUX CLOSES

Se référer à la réglementation affichée sur place

CARPE DE NUIT - EAUX CLOSES

Les règlements complets sont à consulter sur place

Lorsqu'il s'agit de confirmer les données de l'AG des AAPPMA de l'année qui suit, nous vous prions de vérifier la validité de ces informations auprès des AAPPMA concernées.

No Kill	Calendrier	Permis	Interdictions	Obligations	Contacts
Aydat	Oui	Oui	Redevance spéciale	Voit sur place	Voit sur place
Colombier	Oui	Non	Carte complète	Voit sur place	Voit sur place
Croix percée	Oui	Oui	Carte complète	Voit sur place	Voit sur place
Le Mas Mayères (Etang du sapin)	Oui	Oui	Réservation	Carte complète	esch es carnées
Les Martailles	Oui	Oui	Carte complète	Voit sur place	Voit sur place
Le Trou du Golf Etang de la Dore	Oui	Oui	Réservation	Carte complète	postes numérotés
Les grands graviers	Oui	Oui	Réservation le lundi de 9h à 12h	Carte complète	Voit sur place
Les Couleuyres	Oui	Oui	Réservation	Carte complète	Voit sur place

AAPPMA de Jumeaux 06 67 90 67 78
 AAPPMA Billom aappma.billom@gmail.com
 AAPPMA d'Issoire 07 84 28 61 12
 AAPPMA La Clermontoise 06 74 90 36 26
 AAPPMA de Courpière / Thiers 06 63 10 77 55
 AAPPMA de Puy-Guilhaume 04 73 94 72 43
 AAPPMA EGF Réservation le lundi à partir de 9 heures au 06 59 98 89 45